Ministère de la Culture et des Communications

Rapport annuel 2000-2001

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

12

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
ministère de la Culture et des Communications.

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19481-4
ISSN 1201-3595

© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre, en vertu de la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., c. M-17.1, a. 15), le rapport annuel pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2001.

Conformément à l'énoncé de politique sur la gestion gouvernementale, intitulé « Pour de meilleurs services aux citoyens. Un nouveau cadre de gestion pour la fonction publique » et à la réforme de la Loi sur l'administration publique (2000, c. 8), adoptée le 25 mai 2000, la formulation du rapport annuel a été revue afin d'en faire un véritable instrument de reddition de comptes basé sur une gestion axée vers les résultats. C'est la partie II du document qui met ainsi en lumière les résultats atteints au cours de l'année 2000-2001 en fonction des axes de travail retenus dans chacune des quatre orientations du plan stratégique 2000-2003.

Pour l'essentiel, les autres parties du document portent notamment sur la mission, les champs d'action, la structure organisationnelle, les ressources humaines et budgétaires du Ministère de même que sur sa contribution aux objectifs, aux politiques et aux plans d'action gouvernementaux. Diverses informations d'intérêt public viennent compléter ce rapport.

Par ailleurs, je précise que la quatrième partie du document est constituée du *Bilan annuel des activités du Secrétariat à la politique linguistique* qui relève aussi de ma responsabilité, à titre de ministre responsable de la Charte de la langue française.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information,

Diane Lemieux

Québec, juin 2001

Madame Diane Lemieux
Ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information
225, Grande Allée Est
1er étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la ministre,

C'est avec plaisir que je vous soumets le *Rapport annuel 2000-2001* du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2001.

Le Ministère présente, pour la première année, les résultats obtenus dans la mise en œuvre de son plan stratégique. Ce nouvel outil de reddition de comptes s'inscrit dans les changements énoncés dans la politique sur la gestion gouvernementale déposée en juin 1999, qui a conduit à l'adoption de la Loi sur l'administration publique (2000, c. 8) le 25 mai 2000.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2000-2001* du ministère de la Culture et des Communications :

- décrit fidèlement les mandats, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques;
- reflète les mandats et les plans d'action sectoriels;
- présente les principaux objectifs ainsi que les résultats opérationnels;
- couvre l'ensemble des activités du Ministère;
- présente des données conformes et fiables.

Les membres du Bureau du sous-ministre ont approuvé ce rapport et je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour le produire et l'évaluer.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre,

Adélard Guillemette

Québec, juin 2001

Madame Diane Lemieux
Ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information
225, Grande Allée Est
1er étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Bilan annuel des activités du Secrétariat à la politique linguistique pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre associé
responsable de l'application de la politique
linguistique,

Guy Dumas

Québec, juin 2001

102-00175/

Table des matières

Préambule 11

PARTIE I
La présentation du Ministère 13

1. L'historique du Ministère 13

2. La mission du Ministère, ses champs d'action et ses activités 13

2.1 Les champs d'action du Ministère 13

2.2 Les activités du Ministère 13

3. Le budget du Ministère 14

3.1 Les grandes composantes des crédits 14

3.2 Représentation graphique de la répartition des crédits par programme 15

3.3 Ventilation du budget par programme et par élément de programme 16

4. La structure organisationnelle du Ministère et les mandats de ses unités administratives 17

4.1 Le personnel du Ministère 17

4.2 Les mandats des unités administratives et l'organigramme 19

4.2.1 Le Secteur de la direction et du soutien ministériels 19

4.2.2 Le Secteur des politiques, des sociétés d'État et du développement international 19

4.2.3 Le Secteur de l'action régionale, de la Capitale et de la Métropole 19

4.2.4 Le Secteur des communications et des institutions nationales 19

5. Les sociétés d'État et autres organismes publics qui relèvent de la ministre 19

PARTIE II
les réalisations du plan stratégique 21

1. Première orientation : la démocratisation de la culture et des services de communication 21

1.1 Le développement des pratiques 21

1.2 L'engagement communautaire 24

1.3 L'accessibilité des services de communications 25

2. Deuxième orientation : le soutien à la création, à la production et à la diffusion 25

2.1 La vitalité de la création et de la production 25

2.2 Le développement des marchés 27

2.3 La promotion de la diversité culturelle sur la scène mondiale 28

3. Troisième orientation : l'adaptation de l'infrastructure culturelle et des communications 29

3.1 Le développement de l'emploi et des compétences 29

3.2 La stabilisation et le développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications 30

4. Quatrième orientation : le renouvellement de l'action ministérielle 31

4.1 La mise en œuvre de la démarche de modernisation 32

4.1.1 Le plan ministériel d'implantation de la modernisation 32

4.1.1.1 Les projets porteurs 32

4.1.1.2 Les mécanismes prévus dans la Loi sur l'administration publique pour la gestion axée sur les résultats 32

4.1.1.3 Les autres composantes 33

4.1.2 L'actualisation des politiques et des programmes 33

4.1.3 Les relations interministérielles 34

4.1.4 La veille, l'analyse et la prospective 35

4.1.5 Les activités de communications 35

PARTIE III
la contribution du Ministère aux objectifs, aux politiques et aux plans d'action gouvernementaux 39

1. La contribution du Ministère à l'atteinte des objectifs gouvernementaux 39

2. La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels 39

2.1 La protection des renseignements personnels 39

2.1.1 Le bilan de la réalisation des priorités d'action ministérielles 2000-2001 39

2.1.2 D'autres réalisations 40

2.1.3 Les priorités d'action pour 2001-2002 40

2.2 L'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels 40

3. La politique linguistique du Ministère 41

4. L'accès à l'égalité dans la fonction publique 41

5. Le développement des ressources humaines et le Programme d'aide aux employées et aux employés (PAE) 41

6. La protection des non-fumeurs 41

PARTIE IV
Le bilan annuel des activités du Secrétariat à la politique linguistique

1. Le mandat du Secrétariat 43

2. L'organisation et les ressources 43

3. Les activités et les réalisations du Secrétariat 43

Liste des annexes

Annexe I
Organismes et sociétés d'État et membres de leur conseil d'administration 47

Annexe II
Lois et règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture et des Communications 49

Annexe III
Programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, nombre de bénéficiaires et sommes versées 53

Annexe IV
Biens culturels classés pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001 55

Annexe V
Publications et rapports 57

Annexe VI
Intégration des arts à l'architecture 59

Annexe VII
Membres des jurys et des comités d'évaluation du ministère de la Culture et des Communications 61

Annexe VIII
Adresses des directions du ministère de la Culture et des Communications 65

Préambule

Le ministère de la Culture et des Communications propose, dans le présent rapport annuel, une nouvelle facture résolument tournée vers la reddition de comptes. Devançant en cela la prescription de la nouvelle Loi sur l'administration publique, laquelle exige la production d'un rapport annuel de gestion pour la prochaine année, le Ministère fait état de ses résultats atteints, en fonction de la première année de sa planification stratégique 2000-2003.

Instrument moderne et structurant, la planification canalise efficacement les ressources et optimise l'incidence des multiples actions ministérielles en faveur de la promotion de la culture et des communications et au bénéfice des Québécoises et des Québécois.

C'est dans la partie II du présent rapport que l'on fait état des résultats atteints au cours de 2000-2001. Ceux-ci sont exposés en fonction des axes de travail retenus dans chacune des quatre orientations stratégiques du plan 2000-2003. Enfin, les autres sections du rapport annuel apportent des renseignements complémentaires qui, bien qu'ils soient plus traditionnels, n'en sont pas moins essentiels à une entière reddition de comptes.

PARTIE I
La présentation du Ministère

1. L'historique du Ministère

Il y a 40 ans, plus précisément le 24 mars 1961, le gouvernement du Québec créait le ministère des Affaires culturelles pour « favoriser l'épanouissement des arts et des lettres dans la province et leur rayonnement à l'extérieur ».

Les années 60 et 70, celles de la structuration, ont vu naître successivement les grandes institutions et les grands réseaux voués à la formation artistique, à la préservation des biens culturels ou à la diffusion artistique et culturelle, par exemple, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, les Archives nationales du Québec, la Place des Arts de Montréal, le Grand Théâtre de Québec et le Musée des beaux-arts de Montréal.

En même temps s'organise le financement de la culture et de la création artistique, qui ouvre aussi la voie au rayonnement international. Les maisons d'édition, l'édition elle-même, les librairies, les bibliothèques publiques, les lieux d'exposition et les salles de spectacles se multiplient et se structurent, tout comme les organismes de théâtre, de musique, de littérature, d'arts visuels et de danse. Notre patrimoine tangible et intangible fait lui aussi l'objet d'une attention particulière, de nombreuses campagnes de fouilles archéologiques et de restauration de bâtiments anciens suscitant l'intérêt pour l'histoire et les témoins du passé.

Puis viennent les années 80 et l'entrée en scène des nouvelles techniques de production et de diffusion. C'est l'essor du réseau de création et de distribution dans le livre, le disque et l'audiovisuel.

La dernière décennie du XX^{e} siècle voit le champ d'action du Ministère s'élargir encore pour englober des secteurs désormais décisifs pour notre affirmation culturelle, en plus de la langue : les communications, Télé-Québec et l'autoroute de l'information, auxquels viendront s'ajouter la culture scientifique et le loisir culturel en raison de leurs liens évidents avec la mission du Ministère.

Aujourd'hui, avec les seize lois qui encadrent sa mission et les treize sociétés d'État et organismes publics qui l'aident à l'accomplir, le Ministère dispose de tous les outils nécessaires pour planifier et soutenir le développement de la culture québécoise dans toutes ses dimensions.

2. La mission du Ministère, ses champs d'action et ses activités

Le Ministère, soutenu par les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

2.1 Les champs d'action du Ministère

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, la culture scientifique et technique ainsi que le loisir culturel et scientifique. Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'autoroute de l'information, du multimédia et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

2.2 Les activités du Ministère

Les principales activités du Ministère incluent l'élaboration, la coordination et le suivi de politiques, l'élaboration, la gestion et l'évaluation de programmes, la mise en œuvre d'ententes de partenariat, la conception de projets et la gestion d'institutions nationales. Par ailleurs, la ministre a la responsabilité de donner annuellement des orientations aux organismes et aux sociétés d'État. Le Ministère assure également l'harmonisation de l'ensemble des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture ainsi que la coordination gouvernementale des politiques en fait de communications et de gestion des documents.

3. Le budget du Ministère

3.1 Les grandes composantes des crédits

Les crédits du Ministère totalisent 509,5 M $ et les grandes composantes de ces crédits se détaillent comme suit :

Autres organismes
14,0 M $ (2,7 %)

SODEC (fonct.) : 5,3 M $
CALQ (fonct.) : 4,4 M $
Régie du cinéma : 3,5 M $
CRAAAP : 0,4 M $
CBC : 0,4 M $

Programmes de soutien financier
267,9 M $ (52,6 %)

Ministère[2] : 162,2 M $
CALQ : 56,6 M $
SODEC : 37,0 M $
Autoroute : 10,1 M $

Institutions culturelles
188,8 M $ (37,1 %)[1]

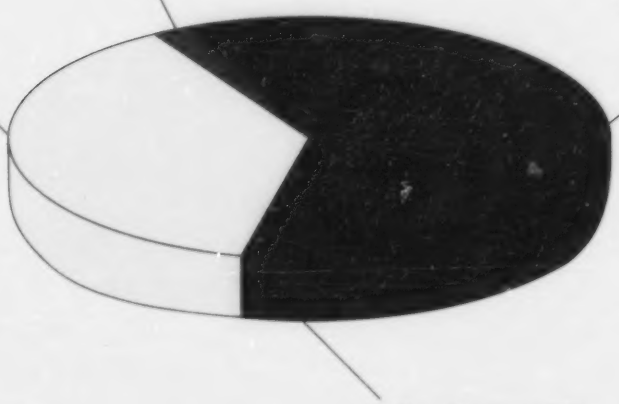

Fonctionnement du Ministère[3]
38,8 M $ (7,6 %)

Patrimoine et muséologie :

- Musée de la civilisation : 20,6 M $
- Musée des beaux-arts de Montréal : 19,9 M $
- Musée du Québec : 15,4 M $
- Musée d'art contemporain : 8,2 M $
- Bibliothèque nationale du Québec : 10,6 M $
- Grande bibliothèque du Québec : 4,8 M $
- Archives nationales du Québec : 12,0 M $
- Centre de conservation du Québec : 1,9 M $

TOTAL **93,4 M $**

Arts de la scène :

- Conservatoire : 16,3 M $
- Place des Arts de Montréal : 20,1 M $
- Grand Théâtre de Québec : 4,7 M $

TOTAL **41,1 M $**

Audio-visuel :

- Télé-Québec : **54,3 M $**

---

(1) Incluant les subventions du service de la dette : 38,0 M $.
(2) Incluant le service de la dette (44,0 M$) pour les programmes d'équipements culturels et de patrimoine religieux.
(3) Incluant les crédits relatifs à la Direction générale de l'autoroute de l'information : 3,2 M$.

3.2 Représentation graphique de la répartition des crédits par programme (509 532,2 K$)*

Les crédits de 509 532,2 $ se répartissent en trois programmes.

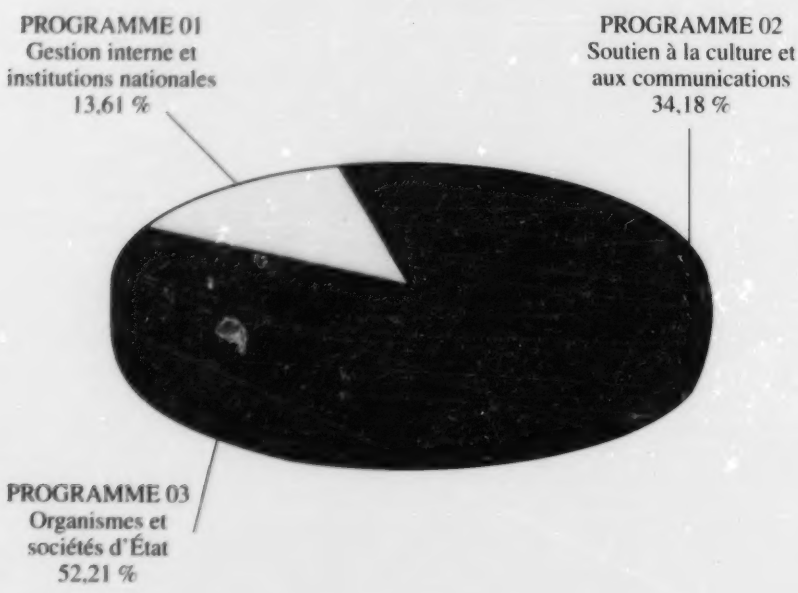

* Ce total est constitué comme suit (000 $) :

– Budget 1999-2000[1]	456 635,1 $
– Fonds de l'autoroute de l'information	10 100,0 $
– Direction générale de l'autoroute de l'information	3 234,6 $
– Budget supplémentaire non récurrent 1999-2000 (dépenses exceptionnelles)	(37 500,0 $)
– Budget supplémentaire 2000-2001 :	
• dépenses exceptionnelles	63 700,0 $
• lecture et livre	1 000,0 $
• CALQ - OSM	3 000,0 $
• Grande bibliothèque du Québec	2 764,5 $
• service de la dette et ajustements divers	6 598,0 $
	509 532,2 $ [2]

(1) Rapport annuel 1999-2000 excluant les organismes de la Charte de la langue française (voir chapitre IV) et incluant l'Autoroute de l'information (10 100,0 $) ainsi que les activités de soutien afférentes (3 234,6 $).

(2) Excluant les fonds de suppléance, les transferts de juridiction et les gels totalisant 5 992,6 $.

3.3 Ventilation du budget par programme et par élément de programme

Le tableau qui suit présente les informations pour chacun des éléments de programme.

PROGRAMME 01 - GESTION INTERNE ET INSTITUTIONS NATIONALES

Éléments de programme		Budget voté (000 $)
01	Direction interne et soutien	39 040,7 *
02	Archives nationales du Québec	12 095,4
03	Centre de conservation du Québec	1 947,6
04	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	16 264,3
TOTAL DU PROGRAMME 01		**69 348,0**
% DU BUDGET DU MINISTÈRE		13,61 %

PROGRAMME 02 - SOUTIEN À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS

Éléments de programme		Budget voté (000 $)
01	Communications et action culturelle	164 065,3
	Fonds de l'autoroute de l'information	10 100,0
TOTAL DU PROGRAMME 02		**174 165,3**
% DU BUDGET DU MINISTÈRE		34,18 %

PROGRAMME 03 - ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Éléments de programme		Budget voté (000 $)
01	Commission des biens culturels	413,9
02	Bibliothèque nationale du Québec	10 603,4
03	Régie du cinéma	3 483,3
04	Musées d'État (Musée du Québec, Musée de la civilisation, Musée d'art contemporain et Musée des beaux-arts de Montréal)	64 162,2
05	Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	24 770,7
06	Société de développement des entreprises culturelles	42 267,1
07	Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	374,1
08	Société de télédiffusion du Québec	54 230,6
09	Conseil des arts et des lettres du Québec	60 934,5
10	Grande bibliothèque du Québec	4 779,1
TOTAL DU PROGRAMME 03		**266 018,9**
% DU BUDGET DU MINISTÈRE		52,21 %
TOTAL DES BUDGETS DU MINISTÈRE		**509 532,2 ****

* Incluant les crédits relatifs à la Direction générale de l'autoroute de l'information : 3 234,6 $.

** Excluant les fonds de suppléance, les transferts de juridiction et les gels totalisant 3 633,5 $.

4. La structure organisationnelle du Ministère et les mandats de ses unités administratives

4.1 Le personnel du Ministère

Au 31 mars 2001, l'effectif total autorisé (régulier et occasionnel) du Ministère s'établissait à 734 ETC (équivalent temps complet) qui se répartit comme suit :

Graphique 1
Effectif régulier autorisé par catégorie d'emploi au 31 mars 2001

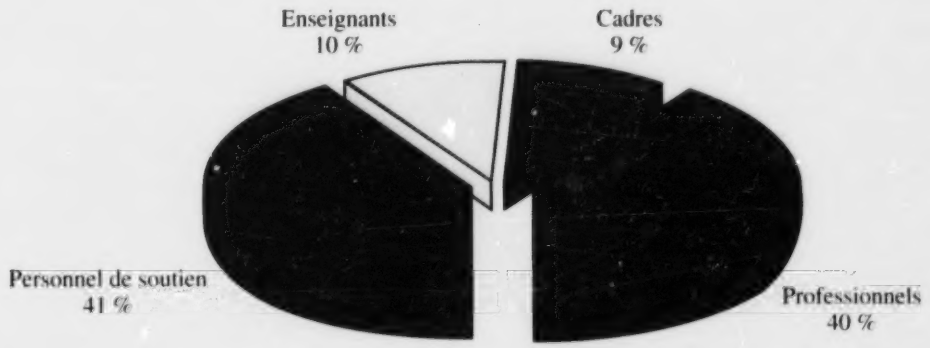

À la même période, 609 personnes y occupaient un emploi régulier. Le graphique 2 illustre la répartition du personnel selon la catégorie d'emploi et le sexe.

Graphique 2
Personnel régulier par catégorie d'emploi et par sexe au 31 mars 2001

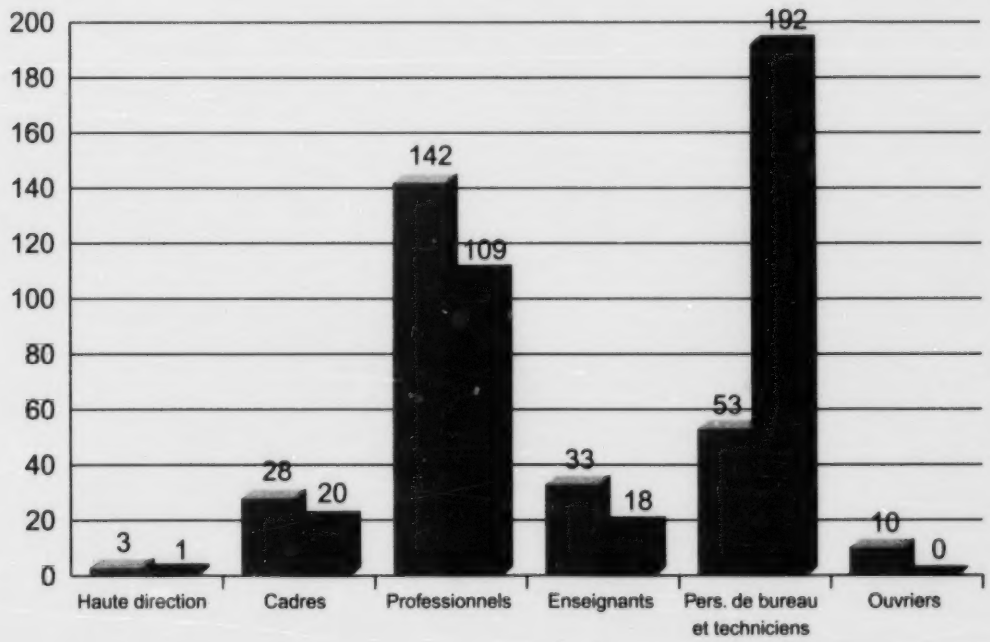

Graphique 3
Effectif régulier autorisé par région administrative au 31 mars 2001

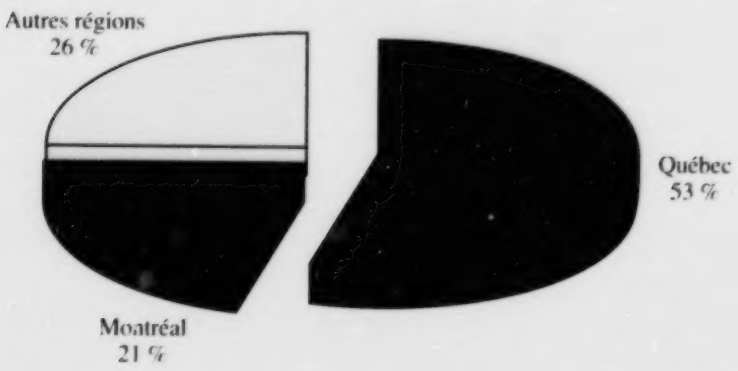

Graphique 4
Répartition de l'effectif autorisé par secteur (régulier et occasionnel)

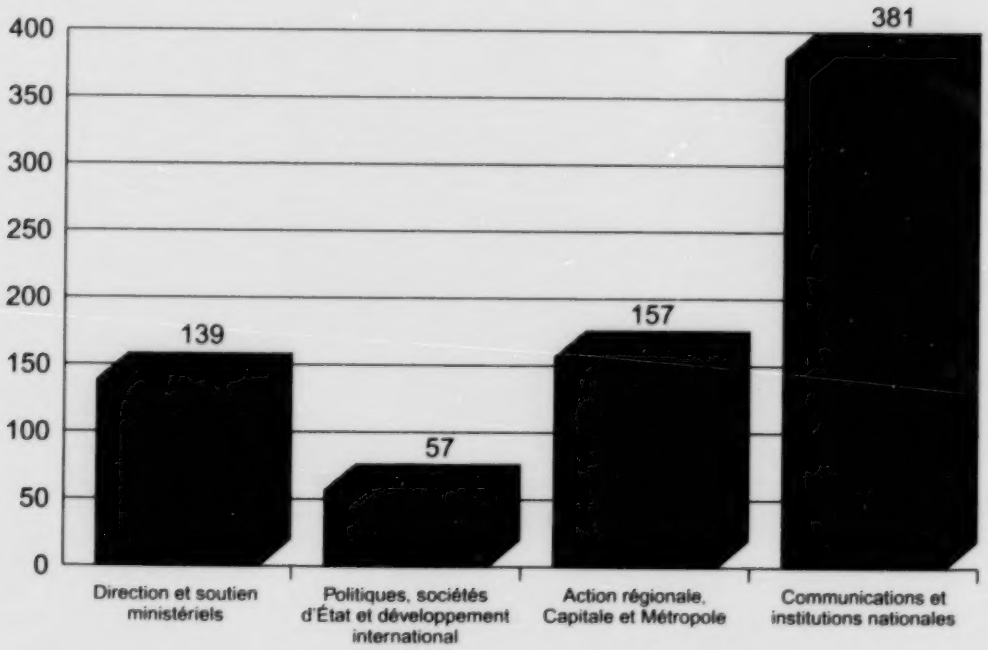

4.2 Les mandats des unités administratives et l'organigramme

L'organigramme du Ministère est présenté aux pages 36 et 37.

Le Ministère comporte quatre secteurs : le Secteur de la direction et du soutien ministériels; le Secteur des politiques, des sociétés d'État et du développement international; le Secteur de l'action régionale, de la Capitale et de la Métropole; et le Secteur des communications et des institutions nationales.

4.2.1 Le Secteur de la direction et du soutien ministériels

Sous la responsabilité du sous-ministre, le Secteur de la direction et du soutien ministériels a pour mandat d'assurer le suivi des priorités gouvernementales et de coordonner les activités liées au fonctionnement du Bureau du sous-ministre ainsi que les travaux relatifs aux communications institutionnelles externes et internes.

De plus, ce secteur définit, organise et offre aux unités ministérielles des services en matière de gestion du personnel et d'organisation du travail, de même qu'en ce qui concerne la gestion des ressources financières, matérielles, technologiques et informationnelles, et la modernisation de la gestion.

4.2.2 Le Secteur des politiques, des sociétés d'État et du développement international

Le Secteur des politiques, des sociétés d'État et du développement international a pour mandat de planifier et de coordonner la mise en œuvre des orientations, des politiques, des programmes et des plans d'action permettant le développement des secteurs liés à la culture. Ainsi, il a la responsabilité de concevoir et d'implanter le plan stratégique du Ministère, en collaboration avec les différentes unités administratives ministérielles et en relation avec l'ensemble des sociétés d'État relevant de la ministre. De plus, dans le contexte de son mandat, ce secteur :

- définit les orientations, les politiques et les actions ministérielles relatives aux sociétés d'État et assure le suivi des activités de ces organismes;
- conçoit et met à jour des politiques de financement dans le domaine de la culture;
- élabore et met en œuvre un ensemble de stratégies et de mesures ayant pour objet la prise en considération et la promotion de la culture sur les plans interministériel, intergouvernemental et international.

4.2.3 Le Secteur de l'action régionale, de la Capitale et de la Métropole

Le Secteur de l'action régionale, de la Capitale et de la Métropole établit les stratégies d'action nécessaires à la mise en œuvre des politiques et des programmes soutenant le développement des domaines liés à la culture et aux communications.

Ce secteur oriente, supervise et contrôle les décisions propres à assurer l'accomplissement des mandats ministériels dans chacune des régions du Québec, tout en favorisant la cohérence et la concertation entre les actions régionales et centrales. Il élabore des plans d'action régionaux et assure leur suivi. Il est aussi responsable d'établir des liens avec les milieux culturels, les structures gouvernementales de même qu'avec les organismes privés et de mettre en place des canaux de communication efficaces.

4.2.4 Le Secteur des communications et des institutions nationales

Le Secteur des communications et des institutions nationales a pour mandat de favoriser le développement des communications au Québec et leur rayonnement à l'étranger de manière à susciter des retombées positives sur les plans économique, social et culturel pour la société québécoise. Entre autres aspects, il est responsable de l'orientation et de la supervision des activités liées aux domaines des inforoutes, de la télédistribution, du multimédia, des médias, des télécommunications, de la publicité et du cinéma, tout en assumant la gestion des programmes qui les concernent. De plus, il veille au déploiement de l'autoroute de l'information dans la société québécoise. À cet effet, il assure le suivi des mesures de la *Politique québécoise de l'autoroute de l'information* dans les domaines de l'accès, de la formation et de l'éducation, de la langue, de la culture et de l'économie.

Ce secteur est également responsable de l'orientation et de la supervision des décisions en vue d'assurer la gestion des Archives nationales du Québec, du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec de même que du Centre de conservation du Québec, lequel est une unité autonome de service.

5. Les sociétés d'État et autres organismes publics qui relèvent de la ministre

La responsabilité de la mise en œuvre de la mission liée à la culture et aux communications est partagée entre différents organismes et sociétés d'État, chacun ayant un rôle bien précis :

- des organismes de conservation, de production et de diffusion de biens ou de services culturels : la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Qué-

bec), la Société de la Place des Arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), la Grande bibliothèque du Québec (GBQ), le Musée de la civilisation, le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain de Montréal;

- des organismes-conseils et de soutien financier dans les secteurs des arts et lettres et des industries culturelles : le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
- un organisme de régulation : la Régie du cinéma, qui a un mandat de surveillance et de contrôle en matière de diffusion des œuvres cinématographiques;
- un tribunal administratif : la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, qui est responsable de l'application de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma de même que de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs;
- un organisme consultatif : la Commission des biens culturels, qui agit comme conseillère en matière de patrimoine en vertu de la Loi sur les biens culturels et de la Loi sur les archives.

Enfin, le gouvernement, sur la recommandation de la ministre d'État à la Culture et aux Communications, nomme certains membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal et de la Cinémathèque québécoise. Ces deux institutions, bien qu'elles ne relèvent pas directement de l'autorité de la ministre, participent ainsi à l'atteinte des objectifs du Ministère.

Partie II
Les réalisations du plan stratégique

La partie II du présent rapport annuel rend compte des actions qui ont soutenu les orientations ministérielles en 2000-2001.

Quatre grandes orientations ont guidé l'action du Ministère au cours de l'année écoulée :

Première orientation

La démocratisation de la culture et des services de communication, dirigée d'abord vers les citoyens et les citoyennes et leur engagement dans le développement culturel;

Deuxième orientation

Le soutien à la création, à la production et à la diffusion des œuvres, produits et services culturels ou liés aux communications;

Troisième orientation

L'adaptation de l'infrastructure culturelle et des communications, c'est-à-dire de la main-d'œuvre, des entreprises et des organismes artistiques, culturels ou liés aux communications;

Quatrième orientation

Le renouvellement de l'action ministérielle, c'est-à-dire des méthodes de travail et d'action du Ministère lui-même.

Parmi les principales réalisations de l'année 2000-2001, soulignons :

- le versement, en mars 2000, d'une somme de 12 M $ au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), en sus des crédits déjà accordés pour ses programmes réguliers, en vue, notamment, d'accélérer la consolidation des organismes artistiques et de soutenir l'émergence dans le secteur des arts et des lettres;
- le lancement, en mai 2000, de la première politique muséale québécoise : *Vivre autrement... la ligne du temps*;
- la création, en juin 2000, de l'Observatoire de la culture et des communications;
- la signature, en octobre 2000, d'une entente totalisant 27,6 M $ et permettant la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture, laquelle avait été adoptée en juin de la même année;
- le dépôt à l'Assemblée nationale, le 14 novembre 2000, du projet de loi 160, Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant certaines dispositions législatives, en vue, notamment, de regrouper dans une seule institution les mandats de conservation et de diffusion de la collection patrimoniale québécoise en opérant une fusion avec la Grande bibliothèque du Québec (GBQ);
- la transformation, en janvier 2001, de la Régie du cinéma en agence gouvernementale et en organisme extrabudgétaire;
- l'annonce en mars 2001 d'une contribution gouvernementale de 18 M $ pour le déménagement de l'École nationale du cirque sur le site de la Cité des arts du cirque;
- dans la foulée du Sommet du Québec et de la jeunesse, le Ministère a assuré le suivi de cinq projets ou y a participé activement : la création de la Cité des arts du cirque ainsi que les programmes Québec multimédia jeunesse, Villes et villages d'art et de patrimoine, Des jeunes pour faire quorum et Jeunes créateurs des cultures émergentes.

1. Première orientation : la démocratisation de la culture et des services de communication

Trois axes d'intervention appuient la réalisation de la première orientation :

- le développement des pratiques, par un accroissement de la fréquentation des lieux culturels et la multiplication des occasions de telles pratiques;
- l'engagement communautaire, qui passe notamment par la responsabilisation des citoyens et des pouvoirs locaux ou régionaux à l'égard du développement culturel et par une participation de toutes les communautés à la vie culturelle;
- l'accessibilité des services de communications dans toutes les régions du Québec, ce qui inclut l'amélioration de l'information locale et régionale par l'entremise des médias communautaires.

1.1 Le développement des pratiques

Éducation et culture

Signé en avril 1997, le Protocole culture-éducation a permis d'amplifier les liens entre les deux ministères visés dans une période stratégique, soit celle d'une réforme de l'éducation préconisant un rehaus-

sement culturel de tous les programmes d'études au primaire et au secondaire.

Le nouveau programme du Ministère, Rencontres culture-éducation, né de la fusion de cinq programmes en un seul, en est seulement à sa deuxième année de mise en œuvre. Ce programme donne aux écoles des moyens accrus de profiter des ressources du milieu culturel, notamment par des sorties culturelles ou par l'accueil d'artistes et d'écrivains. Le Ministère a par ailleurs procédé à la mise à jour du *Répertoire des ressources culture-éducation* publié à 15 000 exemplaires et disponible dans son site Internet.

Dans le but de réaffirmer l'importance des liens entre la culture et l'école, la ministre de la Culture et des Communications et le ministre de l'Éducation ont signé, le 2 novembre 2000, une déclaration intitulée : *Pour les jeunes, l'école et la culture*. Un montant supplémentaire de 1,3 M $ en provenance du ministère de l'Éducation a été injecté. Un ajout de 200 000 $ du Ministère a permis de porter l'enveloppe budgétaire de son programme concernant l'éducation et la culture à 2,3 M $.

Culture scientifique et technique

Le Ministère, le Conseil québécois du loisir (CQL) et l'organisme Sciences pour tous (SPT) ont constitué un comité de concertation pour discuter des enjeux, des orientations et des priorités d'un plan d'action en matière d'appropriation et de diffusion des sciences pour le développement d'une culture scientifique et technique au sein de la population québécoise.

Journées de la culture

L'édition 2000 des Journées de la culture s'est tenue les 29 et 30 septembre et le 1er octobre 2000. Près de 1 000 activités ont été organisées sur l'ensemble du territoire québécois, suscitant une participation de plus de 233 000 personnes, soit une hausse de 17 p. 100 par rapport à l'édition précédente.

La diffusion de l'émission spéciale *Culture en direct* le 10 septembre sur les cinq principaux réseaux de télévision a permis de joindre plus de 1,1 million de téléspectateurs.

Étude sur les comportements culturels

Tous les cinq ans depuis deux décennies, le Ministère procède à son enquête sur les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois. La dernière, réalisée en 1999, a donné lieu, l'année suivante, à la publication d'un rapport statistique intitulé : *Les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois en 1999, dossier statistique*.

Par ailleurs, deux études portant sur la culture des jeunes ont été préparées à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse : *Les jeunes et la culture, revue de la littérature et synthèse critique* ainsi que *Les pratiques culturelles des jeunes de 15 à 35 ans en 1999*.

Politique muséale

Attendue depuis dix ans et lancée en mai 2000, la première politique muséale québécoise, *Vivre autrement... la ligne du temps*, a comme principal objectif de favoriser la relance du réseau muséal tout en continuant de soutenir sa consolidation. Lors du lancement, la ministre de la Culture et des Communications a annoncé que la mise en œuvre de cette politique se ferait en plusieurs étapes. Les crédits annoncés étaient de 10 M $.

Le volet 1, « Renouvellement des expositions permanentes » et le volet 2, « Expositions itinérantes et expositions en partenariat », étaient ouverts à toutes les institutions reconnues, autant celles qui sont subventionnées au fonctionnement qu'aux autres. L'évaluation des projets a été réalisée par des pairs. Dans le volet 1, 43 projets ont reçu des subventions totalisant 4 M $, tandis que les 22 projets du volet 2 ont obtenu des subventions pour un montant global de 0,5 M $.

Le volet 3, « Expositions internationales », a été réservé exclusivement aux institutions soutenues au fonctionnement et aux musées d'État.

Les objectifs sont de favoriser :

- l'importation et la circulation d'expositions internationales au Québec;
- l'exportation et la circulation d'expositions québécoises à l'étranger.

Au total, 23 projets présentés par quatorze institutions de six régions différentes ont été retenus pour une aide globale de 2,5 M $.

Politique de diffusion des arts de la scène

En vertu de la Politique de diffusion des arts de la scène, le Ministère accorde un soutien financier récurrent de 3,4 M $ à 100 diffuseurs pluridisciplinaires de toutes les régions du Québec pour leurs activités de programmation et de 317 000 $ à cinq réseaux de diffuseurs pour leurs activités de concertation et d'encadrement. Il soutient également au fonctionnement, l'association nationale des diffuseurs, le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) (116 000 $), et participe au financement de la bourse RIDEAU (100 000 $), un événement annuel de mise en marché du spectacle québécois.

Politique du patrimoine culturel

Le milieu du patrimoine réclamait depuis longtemps une politique du patrimoine. Le 15 novembre

2000, le Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel, présidé par M. Roland Arpin, a rendu public son rapport intitulé : *Notre patrimoine : un présent du passé*.

Généralement bien reçu par le milieu, le rapport du Groupe-conseil l'a aussi été par la ministre de la Culture et des Communications d'alors, M^me^ Agnès Maltais. Celle-ci a en effet annoncé qu'une nouvelle politique du patrimoine devrait concerner tous les ministères visés et être assortie d'un plan d'action quinquennal et d'une nouvelle loi sur le patrimoine.

Politique de la lecture et du livre

La première Politique de la lecture et du livre du Québec a été adoptée en juin 1998, à la suite du Sommet du livre et de la lecture présidé par le premier ministre, M. Lucien Bouchard.

Les objectifs de la politique consistent :

- à susciter le goût de la lecture dès la petite enfance;
- à maintenir ou à faire acquérir des habitudes de lecture, particulièrement chez les jeunes et les lecteurs occasionnels;
- à offrir aux lecteurs toute la diversité de la production écrite, notamment québécoise;
- à garantir aux non-lecteurs et aux populations éprouvant des difficultés de lecture, l'exercice de leurs droits fondamentaux en matière d'éducation et de culture.

Soulignons que, de 1998-1999 à 2000-2001 inclusivement, des investissements additionnels de 38,4 M $ se sont ajoutés aux sommes déjà affectées à ce secteur par le Ministère :

- **ministère de la Culture et des Communications : 27,2 M $**

  Cette somme a servi au soutien à l'amélioration des collections des bibliothèques, à la sensibilisation à la lecture auprès de la petite enfance et à la tournée des écrivains dans les écoles.

Le total de 27,2 M $ comprend des investissements de 7,6 M $ consacrés à la rénovation ou à l'aménagement de bibliothèques. Pour 2000-2001, le Ministère a bénéficié de crédits de 4,4 M $, auxquels se sont ajoutés 7,0 M $ en budget supplémentaire à la fin de l'année;

- **CALQ : 1,8 M $**

  Le CALQ a reçu 0,6 M $ par année pour le soutien aux écrivains et aux événements littéraires;

- **SODEC : 9,3 M $**

  La SODEC s'est vu attribuer des crédits de 2,1 M $ par année pour des mesures concernant l'édition, les salons du livre et les librairies. À la fin de 2000-2001, un budget supplémentaire de 3,0 M $ a été ajouté.

Grande bibliothèque du Québec (GBQ)

Dans le contexte de l'implantation de la Grande bibliothèque du Québec (GBQ), le gouvernement autorisait, en janvier 2000, la construction à Montréal d'un immeuble de 33 000 m^2 au coût de 90,6 M $. En juin, à la suite d'un concours international d'architecture, la firme Patkau Architects de Vancouver, associée à la firme Croft-Pelletier de Québec, était sélectionnée. La confection des plans et devis est en cours et les travaux de démolition et d'excavation doivent débuter à l'été 2001.

À l'automne 2000, la ministre a présenté le projet de loi 160, Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, dont l'objectif principal est de réunir sous la responsabilité d'une seule institution culturelle les mandats de conservation et de diffusion de la collection patrimoniale québécoise, assumées respectivement par la Bibliothèque nationale du Québec et la GBQ. Le projet de loi sera soumis à l'Assemblée nationale pour adoption au printemps 2001.

La nouvelle Bibliothèque nationale du Québec, issue de la fusion des deux organismes, s'inscrira ainsi dans la lignée des grandes bibliothèques qui offrent une mixité de mandats (les bibliothèques nationales de Bulgarie, de Singapour, d'Israël, du Danemark, par exemple, ou encore celles de Boston, New York ou Prague, la British Library) et elle pourra jouer un véritable rôle de locomotive à l'égard du réseau des bibliothèques publiques du Québec, particulièrement auprès de la population montréalaise en agissant à titre de bibliothèque centrale.

Le Ministère a entrepris des discussions avec le Comité de transition de Montréal pour tenir compte de l'incidence de la création de la nouvelle Ville de Montréal sur les bibliothèques publiques.

Équipements culturels

En matière d'équipements culturels, un engagement global de 30,0 M $ (au service de la dette) a été autorisé pour l'exercice 2000-2001. À cette somme s'ajoutent des engagements reportés de 6,4 M $, dont la relocalisation du Musée du Saguenay à la Pulperie de Chicoutimi. À ce jour, 27 projets ont été annoncés pour un montant de 36,4 M $. Les nouvelles constructions portent sur les bibliothèques de Stoke, Rivière-Héva, Sept-Îles, Saint-Janvier et Brossard, pour un total de 4,8 M $, sur les lieux de diffusion des arts de la scène, Village en chanson et l'Anglicane, pour 3,0 M $, et enfin sur le Centre culturel de Kuujjuaq, pour 0,5 M $. Les autres actions concernent la restauration,

la rénovation ou l'aménagement de divers lieux de diffusion ou de formation.

Le Ministère a aussi fait connaître son intention de participer à seize projets pour un montant de 52,5 M $. Sept de ces projets portent sur des constructions comme le Centre civique de Rimouski (agrandissement), le Centre intégré de Gatineau, le Centre de production diffusion de Carleton, la Salle de spectacle de Saint-Hyacinthe, la bibliothèque de Châteauguay et le Musée des Abénakis.

1.2 L'engagement communautaire

Présence des jeunes aux conseils d'administration des organismes culturels

Issu du Sommet du Québec et de la jeunesse, ce projet a pour objet de promouvoir une plus grande intégration des jeunes au sein des instances décisionnelles que sont les conseils d'administration des organismes à but non lucratif du secteur culturel.

Concrètement, le projet a permis la conception d'un module d'information de 90 minutes qui a été expérimenté au sein de cinq institutions muséales à l'échelle du Québec : le Musée Marsil à Saint-Lambert, le Musée de la mer à Havre-Aubert aux Îles-de-la-Madeleine, le Musée du Séminaire de Sherbrooke, le Musée de Charlevoix à Pointe-au-Pic et le Musée d'art de Saint-Laurent. Le projet s'est échelonné sur plusieurs mois et a bénéficié de l'aide d'un expert-conseil.

Ententes de développement culturel avec les municipalités

Familiarisées depuis longtemps avec les secteurs des bibliothèques publiques et du patrimoine, plusieurs municipalités ont élargi leur champ d'action et adoptent une vision plus globale du développement culturel de leur communauté. L'élaboration d'une politique culturelle et d'un plan d'action par une municipalité est une condition préalable à la signature d'une entente de développement culturel avec le Ministère.

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le Ministère a renouvelé l'entente de développement culturel avec la Ville de Montréal. Ce protocole, échelonné sur cinq ans, représente un investissement total de 61,6 M $, financé en parts égales. Le Ministère a également renouvelé de telles ententes avec cinq villes, soit Beauport, Cap-Rouge, Charlesbourg, Sillery et Vanier, et la municipalité régionale de comté (MRC) de L'Île-d'Orléans pour des investissements de 13,2 M $ de la part des partenaires.

Par ailleurs, de nouvelles ententes ont été signées avec Rivière-du-Loup, l'Île-aux-Coudres, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Saint-Nicolas et Victoriaville. Le Ministère et les villes y investissent au total 2,2 M $.

Ententes spécifiques avec les régions

Conformément à la politique gouvernementale intitulée : *Soutien au développement régional et local*, les ententes spécifiques constituent la clé de voûte des nouveaux rapports entre le gouvernement et les régions. Ces ententes permettent d'adapter, de régionaliser et de mener localement certaines des activités et des mesures ministérielles considérées comme prioritaires par la région. Le Ministère, le CALQ et la SODEC ont convenu d'un cadre de référence guidant le partage des rôles respectifs des principaux acteurs culturels visés dans la conclusion de ces ententes.

En 2000-2001, la négociation de neuf ententes spécifiques a été entreprise dans les régions suivantes : le Nord-du-Québec, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la Chaudière-Appalaches, les Laurentides, Lanaudière, Laval, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, Montréal et la Montérégie. Deux autres viennent d'être annoncées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et la région de la Côte-Nord. L'investissement du Ministère en 2000-2001 est de 950 000 $, auquel s'ajoute celui des partenaires (Conseil régionaux de développement et municipalités) totalisant près de 2 M $.

Ententes avec les nations autochtones

Présentement, il existe quatre ententes de développement culturel conclues entre le Ministère et des organismes qui offrent des services aux Inuits du Nunavik, aux Cris de la Baie-James, aux Innus (Montagnais) de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord ainsi qu'aux Attikameks. En 2000-2001, ces ententes ont atteint 1,1 M $, montant payé en parts égales par le Ministère et par les communautés.

Le Ministère vient de terminer un bilan, qualitatif et quantitatif, de ces ententes. Globalement, ce bilan met en valeur une approche appropriée d'action en milieu autochtone qui a engendré des acquis précieux qu'il faudra préserver.

Il existe aussi d'autres types d'ententes circonscrites à des projets particuliers, dont l'un, par exemple, avec la communauté d'Akwesasne en Montérégie, portant notamment sur la langue mohawk.

Restauration du patrimoine religieux

Depuis le lancement du programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux du gouvernement du Québec au cours de l'exercice 1995-1996, des enveloppes totalisant 100 M $ lui ont été affectés, dont 20 M $ en 2000-2001.

À ce jour, 1 196 projets ont été réalisés. Les investissements de la part du Ministère ont atteint 79,9 M $ sur un coût total de 118,8 M $. Au cours de l'année écoulée, 306 projets ont donné lieu à des investissements de 19,4 M $.

En juin 2000, la ministre de la Culture et des Communications a lancé le programme Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux.

Centre de conservation du Québec (CCQ) et patrimoine religieux

Depuis le début du programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux, le Centre de conservation du Québec (CCQ) a réalisé une cinquantaine de projets de restauration d'œuvres d'art et d'objets du patrimoine religieux, dont une vingtaine au cours de l'exercice 2000-2001. Les contrats obtenus par le CCQ cette année totalisent 339 885 $.

Les fabriques et les communautés religieuses qui désirent présenter une demande de subvention en vertu de ce programme peuvent faire appel au CCQ pour obtenir, gratuitement, une évaluation des travaux à effectuer.

Le CCQ, en collaboration avec la Fondation du patrimoine religieux du Québec, a aussi publié une brochure sur la conservation et l'entretien des œuvres d'art et objets du patrimoine religieux intitulée : *Les biens d'église : conservation et entretien du patrimoine mobilier.*

1.3 L'accessibilité des services de communications

Médias communautaires

Le programme Soutien aux médias communautaires a fait l'objet d'une révision en 2000-2001 et plusieurs modifications y ont été apportées. Les télévisions et les journaux communautaires ont désormais accès à une forme de financement pour leur fonctionnement. Jusqu'ici, ces organismes n'étaient admissibles qu'à des subventions de projet. D'autre part, les subventions au fonctionnement des radios communautaires ont été majorées de 10 p. 100. L'aide aux projets de développement et au financement des associations nationales a été maintenue. Une somme additionnelle de 400 000 $ a été consentie, portant le budget total du programme à 2,4 M $ pour l'année 2000-2001.

Commission de la culture sur la concentration des médias

La Commission de la culture de l'Assemblée nationale a tenu des audiences publiques sur les impacts des mouvements de propriété dans l'industrie des médias et des télécommunications, sur la qualité, la diversité et la circulation de l'information et sur la culture québécoise. Elle a tenu ses séances en février et mars 2001.

Au total, 33 mémoires ont été déposés. Il en ressort que les transactions survenues au cours des mois précédents dans l'industrie des communications ont engendré un niveau de concentration jamais atteint jusqu'ici au Québec, ce qui soulève des enjeux majeurs, dont :

- le maintien du pluralisme en matière d'information;
- la propriété québécoise des médias;
- la recherche d'un équilibre entre les impératifs économiques du marché et le maintien de la liberté d'expression et d'opinion.

Le Ministère prendra en considération le rapport de la commission parlementaire et y donnera suite de la façon qu'il jugera la plus appropriée.

2. Deuxième orientation : le soutien à la création, à la production et à la diffusion

La deuxième orientation du Plan stratégique 2000-2003 portait sur le soutien à la création, à la production et à la diffusion. Concrètement, cela s'est traduit par trois axes d'intervention :

- la vitalité de la création et de la production, c'est-à-dire l'accroissement du volume de production de services et de contenus de langue française, ainsi que le renouvellement de la création et l'émergence de produits novateurs;
- le développement des marchés, soit une amélioration de la part du marché intérieur québécois détenue par les entreprises d'ici et une meilleure diffusion des œuvres, des produits et des services québécois sur les marchés étrangers;
- La promotion de la diversité culturelle sur la scène mondiale.

2.1 La vitalité de la création et de la production

Organismes des arts et des lettres

À la suite du discours sur le budget de mars 2000, 12 M $ ont été versés au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), en sus de ses programmes réguliers, utilisés de la façon suivante :

- 8,2 M $ pour la consolidation des organismes artistiques;
- 2,8 M $ pour soutenir l'émergence dans le secteur des arts et des lettres;

- 0,8 M $ pour soutenir le développement (présence des organismes et des artistes sur la scène internationale, accès à de nouveaux marchés, etc.);
- 0,2 M $ pour le soutien et l'administration.

Les objectifs et les effets escomptés par l'octroi de ces crédits étaient les suivants :

- l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail du personnel permanent et temporaire;
- le versement de cachets et de droits appropriés;
- l'amélioration des honoraires pour les frais associés à la création, à la production, à la diffusion, à la circulation des œuvres et des artistes pour les organismes voués à la tournée, ainsi qu'à la sensibilisation et au développement des publics.

Un autre montant de 4 M $ a aussi été dédié précisément aux organismes suivants : les Grands Ballets canadiens de Montréal, l'Orchestre symphonique de Québec et la Fondation de la Compagnie Jean-Duceppe.

Relève artistique

Par ailleurs, 2 M $ ont été versés au Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec pour le volet V du fonds : « Développement de la relève dans le secteur artistique ». Ce volet, qui sera lancé prochainement, s'adresse uniquement aux organismes subventionnés au fonctionnement par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Le Fonds dispose de trois ans pour attribuer ces montants.

Innovation et expérimentation

Le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec dispose d'un budget de 2,25 M $ pour le volet III, « Innovation et expérimentation », de son programme de subventions. Le Fonds soutient ainsi des projets qui ont un caractère innovateur ou expérimental et qui auront des effets structurants, notamment sur les activités des secteurs ou des disciplines ou sur le développement des publics.

Concours d'architecture

Le Ministère a poursuivi ses activités de promotion et de développement des concours d'architecture. Durant le dernier exercice financier, il a fourni un soutien pour la tenue de tels concours à des projets comme celui du Centre de production et de diffusion de Carleton, de la Salle de spectacle de Rimouski, du Théâtre de la Bordée, de l'Anglicane et de la Bibliothèque de Châteauguay. Son expertise a aussi été mise à contribution par des ministères et des organismes gouvernementaux.

Chanson francophone

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le Ministère a offert aux diffuseurs pluridisciplinaires un soutien financier particulier pour la promotion des spectacles de chanson francophone inscrits à leur programmation régulière.

Au total, 220 000 $ ont été octroyés à 59 diffuseurs pour la mise en marché de près de 400 spectacles de chanson francophone sur les scènes du Québec.

Télé-Québec et la Télé des arts

En 2000-2001, le gouvernement du Québec a accordé des crédits supplémentaires à Télé-Québec pour lui permettre, notamment, une participation importante de 25 p. 100 au capital-actions de la Télé des arts.

Cette participation consolidera sa mission culturelle et favorisera la diffusion de sa production au Canada. Le lancement de la Télé des arts est prévu pour l'automne 2001, sous l'appellation ARTV.

Publicité dans Internet

À la suite du succès de l'opération menée en 1999 par le Forum des inforoutes et du multimédia (FIM) sur la publicité dans Internet, le Ministère a accordé pour une deuxième année consécutive une aide financière pour la tenue de séminaires de formation sur l'utilisation d'Internet comme véhicule publicitaire.

Ainsi, les deux séminaires ont permis de rejoindre plus de 850 professionnels de la communication travaillant au sein d'une centaine d'organismes différents, notamment des ministères et des organismes gouvernementaux, des agences de publicité, de la presse écrite et électronique de même que des producteurs multimédias.

Crédit d'impôt pour l'édition du livre

Un crédit d'impôt remboursable pour l'édition a été instauré le 14 mars 2000. Il s'adresse à toute société qui, ayant un établissement au Québec, y exploite une maison d'édition de livres reconnue par la SODEC. Ce crédit se calcule sur certaines dépenses de main-d'œuvre engagées pour la préparation et la première impression d'un ouvrage dont l'auteur est québécois, et il confère à la société admissible une aide variant de 10 à 20 p. 100 du total des frais de préparation et d'impression de l'ouvrage.

2.2 Le développement des marchés

Tourisme culturel

Le Ministère a poursuivi ses actions en matière de tourisme culturel en vue de conclure les ententes de partenariat entre les partenaires touristiques et ceux de la culture de même que pour accentuer la promotion des attraits culturels et enrichir l'offre touristique. Plusieurs réalisations concrètes méritent d'être notées :

- trois projets pilotes en matière de tourisme culturel, amorcés en 1999-2000, se sont poursuivis dans les régions de la Capitale-Nationale, de Montréal et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Une quatrième entente est en cours de négociation avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) du Bas-Saint-Laurent. Ce sont les directions régionales du Ministère qui ont la responsabilité de la négociation du contenu des ententes et de leur suivi;
- un représentant du secteur de la culture a été délégué au *Forum permanent de l'industrie touristique*;
- des projets de recherche ont été lancés, notamment sur les retombées des festivals disciplinaires;
- la mise en œuvre de la deuxième phase du programme Villes et villages d'art et de patrimoine, dans la foulée du Sommet du Québec et de la jeunesse et sous la responsabilité première de Tourisme Québec, a permis le démarrage de dix nouveaux projets ayant pour objet d'assurer le développement des ressources culturelles locales et régionales dans une perspective de tourisme culturel;
- l'organisation de l'événement multidisciplinaire Émergences qui se tiendra en octobre 2001 dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, dans le contexte du projet Tourisme culturel et cultures émergentes, lui-même issu du Sommet du Québec et de la jeunesse. Notons que le Ministère participe au comité de suivi de ce projet financé par Tourisme Québec.

Recommandation du rapport Larose

L'industrie québécoise du livre est en pleine transformation. De tous les maillons de la chaîne, le libraire est celui qui doit faire face aux plus grands changements. Depuis 1998, deux comités se sont tour à tour penchés sur la situation des libraires. Le dernier à le faire, le Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre, présidé par M. Gérald Larose, a déposé son rapport en octobre 2000. Celui-ci renferme 25 recommandations.

Après analyse, le Ministère a retenu un certain nombre de ces recommandations. Mentionnons parmi les plus importantes : le contrôle accru de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, des modifications à certains règlements, l'étude de mesures fiscales en faveur des librairies, l'informatisation accélérée des librairies et le soutien accru à la Banque de titres de langue française (BTLF).

Projet de librairie virtuelle

Le rapport du Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre recommande, entre autres, la mise en place d'un portail du livre québécois dans Internet concernant, à échéance, le commerce électronique. Ce projet de librairie virtuelle permettra éventuellement à toutes les librairies agréées qui le désirent de disposer d'une vitrine commune pour exposer et vendre leurs produits.

La première étape a déjà été franchie après que la SODEC et le Ministère eurent subventionné, respectivement, une étude de l'Association des libraires du Québec (ALQ) sur l'informatisation des librairies et une étude sur la possibilité d'implanter une librairie virtuelle. Le Ministère, avec le Fonds de l'autoroute de l'information, a aussi participé financièrement à l'élaboration du plan d'affaires de cette éventuelle librairie virtuelle.

Enquête sur l'industrie du multimédia

Le Ministère s'est associé au ministère de l'Industrie et du Commerce et au Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH) pour financer une enquête portant sur les principales caractéristiques de l'industrie du multimédia et des services électroniques au Québec. Le sondage, réalisé par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), a permis d'entrer en contact avec plus de 500 établissements travaillant dans ces secteurs dans l'ensemble du Québec. Les résultats seront disponibles au cours de l'année 2001-2002.

Stratégie en matière de multimédia dans la région de Québec

En vertu de la Politique de la Capitale nationale du gouvernement du Québec, le Ministère s'est associé au Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec - Chaudière-Appalaches (GATIQ) pour une étude en vue de mettre en évidence les projets prioritaires, les actions et les initiatives régionales à privilégier selon l'industrie du multimédia. Certains ont reçu l'appui logistique ou financier du Ministère : Québecmédia, les Rencontres internationales du multimédia d'apprentissage (RIMA) et la Plate-forme de création multimédia.

Le Ministère a par ailleurs formulé des avis à l'égard des divers projets multimédias pour l'obtention d'une aide financière de la part du Fonds de diversification de l'économie de la Capitale nationale.

Enfin, le Ministère siège en tant qu'observateur au conseil de direction du Groupe d'intérêt sur le multimédia et les inforoutes (GIMI) dont la mission est de réunir les divers acteurs liés au domaine du multimédia et des inforoutes de la région de Québec pour dynamiser le développement de ce secteur.

Bureau du film, région de Québec

Au cours de la dernière année, le Ministère a apporté une aide à la fois financière et technique au Bureau du film, région de Québec. Il lui a d'abord accordé une aide financière de 50 000 $ pour soutenir ses activités courantes. Ensuite, le Ministère a contribué à la consolidation de l'organisme en favorisant son association, depuis le 1er janvier 2001, avec la Société de promotion économique du Québec métropolitain (SPEQM).

Toujours en 2000, le Ministère a participé activement à l'élaboration et à la défense de la Mesure d'aide régionale au démarrage de productions cinématographiques et télévisuelles du Fonds de diversification de l'économie de la Capitale nationale, mesure dont la gestion a été confiée au Bureau du film, région de Québec. Le Ministère siège au comité consultatif.

Développement international au Ministère

Dans le contexte de son mandat de développement des réseaux et des marchés internationaux, le Ministère a soutenu quelque 130 projets ayant pour objet d'accroître la diffusion des œuvres culturelles et l'exportation des produits ou des services de communications. Il a également appuyé une dizaine de projets de coopération avec des pays de la francophonie. Cela a permis de favoriser le positionnement du Québec dans 25 pays, et ce, dans tous les domaines de compétence du Ministère : arts, lettres, industries culturelles ou des communications.

Parmi les principaux résultats, l'événement Québec in Motion, qui a eu lieu du 7 mars au 31 mai 2000, a permis la tenue de 40 manifestations de la culture québécoise dans 25 villes du Royaume-Uni. Le Ministère travaille actuellement à la programmation de l'événement Québec New York 2001 qui se déroulera aux mois d'août et de septembre prochains.

Plusieurs centaines de diffuseurs étrangers ont été accueillis à l'occasion des activités telles que la Conférence internationale et nationale des arts de la scène (CINARS), l'événement annuel du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), le Festival international de nouvelle danse ou encore le Carrefour international de théâtre de Québec. Enfin, parmi les projets qui engendrent des résultats durables, relevons le jumelage en matière de musique contemporaine du Domaine Forget et de la Fondation Royaumont en France.

Marchés internationaux et nouveaux médias

Durant l'année 2000-2001, le Ministère a participé à l'organisation de plusieurs missions et activités de maillage, à savoir l'Electronic Entertainment Exhibition (E3) à Los Angeles, l'Europe's premier interactive entertainment expo (ECTS) à Londres, le Salone Machine, Attrezzature per l'Ufficio (italien) – Exposition internationale sur les technologies de l'information et des communications (SMAU) à Milan, le World Education Market (WEM) à Vancouver, ainsi qu'au Marché international des programmes interactifs (MILIA) à Cannes (avec la SODEC). Outre les ressources humaines affectées au suivi des missions, le Ministère a versé à Alliance numériQC une aide financière en vertu du programme Soutien au développement des réseaux et des marchés internationaux pour l'aider à financer sa participation et les services offerts lors du MILIA, d'ECTS et du WEM.

De concert avec d'autres organismes gouvernementaux, le Ministère a participé à l'organisation de l'édition 2000 du Marché international du multimédia (MIM).

Rayonnement international exceptionnel

Une somme de 2 M $, sur trois ans, a été versée au Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec pour le développement des organismes artistiques ayant un rayonnement exceptionnel sur la scène internationale.

2.3 La promotion de la diversité culturelle sur la scène mondiale

Diversité culturelle

Le Ministère a été très actif dans le dossier de la diversité culturelle. Il s'est engagé activement dans le Symposium franco-québécois sur la diversité culturelle tenu à Paris, en avril 2000, auquel ont participé les premiers ministres Bouchard et Jospin.

Le Ministère s'est aussi fait le promoteur de la mise au point d'un instrument international qui aurait le mandat de préserver la capacité des États et des gouvernements à soutenir la culture. À cet égard, soulignons particulièrement la participation de la ministre de la Culture et des Communications du Québec, en septembre 2000, à la rencontre annuelle des ministres de la Culture du Réseau international sur la

politique culturelle qui s'est tenu à Santorin, en Grèce. Cette rencontre a enfin permis de lancer divers travaux sur cet éventuel instrument international de protection de la diversité culturelle. La ministre a aussi pris part à la Table ronde des ministres de la Culture de l'UNESCO, à Paris, au mois de décembre 2000, où il a été question de l'adoption éventuelle par cette organisation d'une déclaration sur la diversité culturelle.

Notons encore la participation du Ministère aux séances de concertation francophones sur les négociations commerciales multilatérales à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, à Paris, en décembre 2000, où la diversité culturelle a été l'un des thèmes discutés. Enfin, le Ministère a continué de présider le comité tripartite ministère de la Culture et des Communications (MCC) - ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - ministère des Relations internationales (MRI) et il participe au Groupe de travail franco-québécois sur la diversité culturelle.

TV5

Le Consortium de télévision Québec Canada gère les signaux de TV5 destinés au Québec et au Canada, aux États-Unis ainsi qu'à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Le nombre de foyers abonnés à TV5 en 2000 était de 6,2 millions au Québec et au Canada, de 12,3 millions aux États-Unis (14 p. 100 de plus qu'en 1999) et de 8 millions en Amérique latine et aux Caraïbes (7 p. 100 de plus qu'en 1999).

Par ailleurs, les ministres chargés de TV5 en France, en Suisse, au Canada, au Québec et dans la Communauté française de Belgique ont convenu, en octobre 2000, de procéder à une restructuration de TV5 pour en simplifier le fonctionnement et faciliter son développement dans l'actuel paysage audiovisuel mondial.

Les discussions se poursuivent sur les modalités de la réorganisation de la chaîne internationale. Le Québec entend renforcer son action audiovisuelle extérieure et en accroître les retombées sur l'industrie audiovisuelle d'ici et sur les ayants droit.

3. Troisième orientation : l'adaptation de l'infrastructure culturelle et des communications

Deux axes d'intervention viennent appuyer la troisième orientation du plan stratégique ministériel :

- le développement de l'emploi et des compétences, par des mesures de création de nouveaux emplois ou le maintien des emplois existants ainsi que par la formation et l'adaptation de la main-d'œuvre culturelle et des communications;
- la stabilisation et le développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications, notamment en assainissant la situation financière des organismes culturels subventionnés, en créant des conditions favorables au développement des plus performants ainsi qu'en maximisant les retombées culturelles, linguistiques et économiques d'Internet sur les organismes et les entreprises du secteur de la culture et des communications.

3.1 Le développement de l'emploi et des compétences

Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture

La Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture a été adoptée en juin 2000. Elle a été suivie, le 19 octobre 2000, de la signature par la ministre de la Culture et des Communications et par la ministre d'État à l'Emploi et au Travail d'une entente en trois volets : « Développement de l'emploi », « Formation continue » et « Connaissance du marché du travail ». L'entente totalise 27,6 M $, sur deux ans, dont 15 M $ en provenance d'Emploi-Québec et 2 M $ du Ministère.

Dans le contexte du volet « Développement de l'emploi », le partenariat prend appui sur les programmes du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec. Celui-ci y consacrera 10,6 M $, dont la moitié était engagée au 31 mars 2001. Quant à Emploi-Québec, l'entente de mise en œuvre lui permet de prolonger, à certaines conditions, les actions du Fonds pour une deuxième année, augmentant ainsi les chances de pérennisation des emplois créés.

Le volet « Formation continue » permet de réaliser une expérience pilote dont l'objectif est l'adoption d'une approche globale pour les travailleurs autonomes et les travailleurs non assujettis à la Loi sur le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Pour ce qui est du volet « Connaissance du marché du travail », l'entente devrait permettre de confier, avec la collaboration du Conseil québécois des ressources humaines en culture, un mandat de veille de l'emploi et des compétences à l'Observatoire de la culture et des communications.

Québec multimédia jeunesse

Au Sommet du Québec et de la jeunesse, le Ministère a proposé le projet Des jeunes plein écran, connu dorénavant sous le nom suivant : Québec multimédia jeunesse. Ce projet a pour objet d'augmenter l'employabilité des jeunes dans le domaine du

multimédia. Trois volets ont été mis sur pied : « Soutien au développement », « Soutien à la production » et « Stages en commercialisation dans des entreprises québécoises ».

Le Ministère a signé des ententes avec Alliance numériQC qui fournira l'encadrement voulu aux candidats pour les volets « Soutien au développement » et « Soutien à la production » de même qu'avec le Centre de promotion du logiciel québécois (CPLQ) qui offrira la formation nécessaire aux jeunes inscrits, dans des entreprises québécoises, à des stages portant sur la mise en marché des produits multimédias.

Le programme dispose d'une enveloppe budgétaire de 1 M $ pour la première année et de 3 M $ pour chacune des deux années subséquentes.

École nationale des arts du cirque

Acceptée lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, la création de la Cité des arts du cirque permet de regrouper sur un même site, dans le quartier Saint-Michel à Montréal, tous les services nécessaires au développement d'un pôle majeur des arts du cirque et de la rue au Québec, y compris les fonctions de formation.

En mars 2001, la ministre de la Culture et des Communications a pu donner son aval au déménagement de l'École nationale du cirque sur le site de la Cité des arts du cirque avec une contribution gouvernementale de 18 M $. Elle a également annoncé une subvention de 10 M $ à la Ville de Montréal pour la construction d'un chapiteau, la structure d'accueil et les aménagements urbains nécessaires.

La création de la Cité des arts du cirque permettra de soutenir un secteur de la culture dont la demande est largement supérieure à l'offre, d'augmenter la capacité de formation de la relève, de consolider la position du Québec comme chef de file mondial des arts du cirque et d'attirer à Montréal des artistes talentueux originaires de l'étranger.

Formation au Conservatoire

La formation des jeunes s'est poursuivie avec le même souci d'excellence depuis la fondation du Conservatoire, en 1942, dans ses sept établissements d'enseignement de la musique et les deux consacrés à l'art dramatique. Pour l'année scolaire 2000-2001, 172 personnes ont été admises au programme de musique et 29 à celui d'art dramatique.

Les anciens élèves du Conservatoire ont été nombreux encore cette année à accéder à des postes d'importance dans plusieurs grands orchestres symphoniques ou à se voir attribuer des rôles importants au théâtre.

Écoles privées de formation professionnelle

Par son programme Soutien à la formation professionnelle et au développement de la main-d'œuvre culturelle, auquel des crédits de 4,5 M $ ont été consacrés cette année, le Ministère soutient sept établissements privés qui donnent une formation artistique à des jeunes dans diverses disciplines des arts de la scène afin de les préparer à exercer professionnellement leur métier :

- l'École nationale de cirque;
- l'École nationale de l'humour;
- l'École nationale de théâtre du Canada;
- l'École supérieure de danse du Québec;
- l'École de danse de Québec;
- les Ateliers de danse moderne de Montréal (LADMMI);
- l'Institut national de l'image et du son (INIS).

3.2 La stabilisation et le développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications

Organismes artistiques

Le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec a obtenu 9 M $ pour le volet I de son programme : « Soutien au développement organisationnel ». Ce volet s'adresse à des projets ayant pour objet, entre autres, l'élargissement et la fidélisation des publics, l'accès à de nouveaux marchés, la diversification des sources de financement, la mise en commun de ressources, l'établissement d'ententes de partenariat et l'organisation de souscriptions.

Quant au volet II : « Soutien à la consolidation et à la stabilisation financière », le budget alloué est de 3,75 M $. Par ce volet, le Fonds doit soutenir les efforts des organismes pour améliorer leur situation financière, notamment la résorption des déficits d'exploitation accumulés. Les conséquences sur la santé financière des organismes sont immédiates, alors que celles du volet 1 se feront surtout sentir à moyen terme.

Plan d'action en ce qui concerne les métiers d'art

Le Plan d'action pour le développement économique des métiers d'art a été officiellement lancé en juin 1999. Un montant de 900 000 $ a été ajouté au Programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métier d'art, géré par la SODEC. Celle-ci a procédé à la révision de ce programme :

- en créant un volet destiné aux jeunes entreprises (en démarrage et intermédiaires);
- en augmentant le soutien aux entreprises plus expérimentées;
- en donnant priorité aux actions de commercialisation favorisant les regroupements ou les alliances.

Le nouveau programme est entré en vigueur le 1er avril 2000.

Culture scientifique et loisir culturel

Le Ministère soutient déjà, par ses programmes réguliers, les secteurs de la culture scientifique et technique ainsi que du loisir culturel et scientifique.

En décembre 2000, la ministre a annoncé le versement d'une aide financière additionnelle et non récurrente de 1,1 M $: 582 500 $ pour 37 organismes spécialisés en loisir culturel et scientifique et 515 500 $ pour 29 organismes dans le domaine de la culture scientifique et technique.

Les 66 organismes subventionnés ont pu ainsi mettre en œuvre des projets favorisant le rapprochement entre les professionnels et les amateurs, les alliances avec les milieux municipal et scolaire, la mise en réseau des organismes, l'élaboration de stratégies de financement, l'expérimentation de nouvelles techniques d'animation, la création d'outils de promotion et la mise en marché des produits de vulgarisation scientifique.

Qualité des institutions muséales

En vertu d'une mesure annoncée lors du lancement de la Politique muséale en mai 2000, le Ministère témoigne de la qualité de la muséologie offerte dans certains établissements en leur accordant le statut « d'institution reconnue ».

Le Ministère a ainsi attribué un « sceau de qualité » à 71 institutions muséales québécoises au cours de la dernière année, lesquelles s'ajoutent aux 112 autres ayant subi avec succès la dernière évaluation nationale.

La Société des musées québécois a été étroitement associée au processus, particulièrement lors du choix des membres du comité d'évaluation, un comité de pairs chargé de faire des recommandations à la ministre sur la base de critères d'ordre muséologique et administratif.

Gestion de la propriété intellectuelle

Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a tracé un portrait d'ensemble du mouvement associatif lié au respect du droit d'auteur et du statut professionnel de l'artiste. Il a rencontré, avec le CALQ, quelques associations professionnelles afin de connaître davantage leurs activités et de mieux circonscrire leurs besoins financiers.

Par l'attribution d'une subvention de 20 000 $, il a confirmé son soutien au démarrage d'une société de gestion collective des droits d'auteur dans le secteur des arts visuels.

Dans le cadre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, intitulée : *Savoir changer le monde*, le Ministère a donné son appui à la formation d'un comité interministériel qui aura à se pencher sur le respect de la propriété intellectuelle dans le contexte d'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que sur l'uniformisation de la pratique gouvernementale à cet égard. Dans le même esprit, un comité intraministériel chargé d'harmoniser la pratique ministérielle à l'égard de toutes questions relatives aux droits d'auteur, à la propriété intellectuelle et au statut de l'artiste sera aussi mis sur pied.

Droit d'auteur, multimédia et inforoute

Le Ministère appuie le projet préconisé par une coalition d'associations de créateurs de créer un guichet unique facilitant l'acquittement des droits d'auteur par les entreprises spécialisées en multimédia. En 2000-2001, cet appui s'est concrétisé par une subvention du programme Soutien au développement des communications pour mener une étude portant sur l'établissement de bases de tarification et de modes de perception des droits d'auteur dans un cadre propre à l'industrie du multimédia.

Dans la même veine, le Ministère a accompagné l'Union des artistes (UDA) dans son projet qui consiste à mettre en place un système informatisé de gestion des contrats. Celui-ci devrait permettre aux artistes, aux interprètes et aux maisons de production liés par des ententes de commerce électronique de traiter leurs affaires communes au moyen d'un système transactionnel par l'entremise d'Internet. Le Fonds de l'autoroute de l'information (FAI) a subventionné cette initiative.

4. Quatrième orientation : le renouvellement de l'action ministérielle

La quatrième et dernière orientation s'appuie sur la réponse à apporter à quatre grandes préoccupations :

- moderniser l'organisation pour répondre aux exigences d'une gestion axée sur les résultats et donnant priorité à la qualité des services;
- mobiliser le personnel en vue de sa participation à l'évolution de l'organisation et lui donner les moyens nécessaires à cet égard;

- actualiser les politiques et les stratégies du Ministère en tenant compte notamment des grands chantiers gouvernementaux ainsi que des politiques pertinentes des autres ministères;
- adopter et développer une vision stratégique par des activités de veille, d'analyse et de prospective.

4.1 La mise en œuvre de la démarche de modernisation

4.1.1 Le plan ministériel d'implantation de la modernisation

En mai 2000, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur l'administration publique qui a pour objet de moderniser la fonction publique en faisant de la qualité des services aux citoyens sa préoccupation centrale.

Le Ministère, à l'instar des autres ministères et organismes gouvernementaux, a alors fixé ses priorités d'action. Dans le Plan d'implantation de la modernisation qu'il a adopté officiellement en novembre 2000, il retenait deux projets d'importance concernant, d'une part, l'amélioration de la qualité des services et, d'autre part, la concertation des partenaires de la culture et des communications dans l'offre de services aux citoyens.

L'implantation se réalise aussi à travers la mise en place des mécanismes prévus dans la Loi sur l'administration publique pour renforcer la gestion axée sur les résultats.

Enfin, d'autres moyens retenus pour soutenir l'évolution de l'organisation viennent compléter le plan ministériel d'implantation.

4.1.1.1 Les projets porteurs

Déclaration de services aux citoyens

Le Ministère a élaboré et rendu publique une déclaration de services aux citoyens en s'appuyant sur les résultats d'une consultation menée auprès de ses clientèles et auprès de son personnel. Parallèlement, il a amorcé une restructuration de ses programmes et de ses interventions.

Mise en place d'un réseau de la culture et des communications

Une table de concertation regroupant les dirigeants du Ministère, des sociétés d'État et des autres organismes relevant de la ministre de la Culture et des Communications a été mise en place. L'objectif est d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions au sein du portefeuille de la ministre.

4.1.1.2 Les mécanismes prévus dans la Loi sur l'administration publique pour la gestion axée sur les résultats

Plan stratégique

Le plan stratégique 2000-2003 a été produit au début de 2000, avec la collaboration des organismes et sociétés d'État relevant de la ministre, et discuté avec les autorités gouvernementales.

Plan de gestion des dépenses

Le suivi des dépenses a permis d'assurer tout au long de l'année le respect de l'enveloppe budgétaire 2000-2001 et des mesures prévues au plan ministériel de gestion des dépenses produit à la fin de l'exercice précédent.

En outre, plusieurs propositions ont été adoptées pour atteindre les objectifs budgétaires 2001-2002, dans le respect du cadre financier fixé pour le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que dans le respect des orientations stratégiques du Ministère.

Le plan de gestion des dépenses pour l'année 2001-2002 a été réalisé selon la nouvelle forme prescrite par le Conseil du trésor, et il a été déposé à l'Assemblée nationale par le président du Conseil du trésor lors de la présentation du budget des dépenses du gouvernement.

Convention de performance et d'imputabilité : Régie du cinéma

Le 1er janvier 2001 a été mise en vigueur la Loi modifiant la Loi sur le cinéma qui fait en sorte de transformer le statut de la Régie du cinéma d'organisme budgétaire en organisme extrabudgétaire et lui permet d'autofinancer ses obligations à même les revenus qu'elle perçoit (délivrance de visas, de permis et d'attestations).

De plus, la ministre de la Culture et des Communications et la présidente de la Régie du cinéma ont signé la *Convention de performance et d'imputabilité*, qui permet de faire de la Régie du cinéma une agence gouvernementale. Cette convention instaure un cadre de gestion axé sur l'atteinte des résultats, sur le respect du principe de la transparence et sur une imputabilité accrue devant l'Assemblée nationale. L'accent est mis sur les services aux clientèles.

Cadre d'évaluation des politiques et des programmes

Le Ministère est à élaborer un cadre de référence pour l'évaluation de ses programmes et de ses politiques. Ce cadre prendra appui sur la Planification stratégique du Ministère et il sera assorti d'un programme annuel de travail.

4.1.1.3 Les autres composantes

Plan directeur de communication

Le Plan directeur de communication, adopté en février 2001, vient soutenir l'implantation de la modernisation au Ministère. Il pose les bases qui guideront la communication interne au Ministère relativement à la démarche de modernisation.

Gestion intégrée des ressources humaines, financières et matérielles (GIRES)

Le projet Gestion intégrée des ressources humaines, financières et matérielles (GIRES) est l'un des maillons essentiels de la modernisation de la gestion publique dans la plupart des ministères et des organismes du gouvernement du Québec. La méthode d'implantation au Ministère comporte six grandes phases, dont la première a été terminée en février 2001.

Pour informer le personnel, des séances de sensibilisation à GIRES ont été organisées et un journal, appelé *Info-GIRES*, a été implanté dans l'intranet ministériel.

Intranet ministériel

L'information dans l'intranet du Ministère a été entièrement restructurée, à la fois pour diminuer le temps de recherche et pour faciliter le repérage des informations.

Plan directeur des ressources informationnelles

Le Plan directeur des ressources informationnelles, en voie d'adoption, accompagne, lui aussi, le virage de la modernisation au Ministère.

L'objectif consiste à planifier sur trois ans le développement des ressources informationnelles pour répondre à trois cibles principales : une offre de service en mode de prestation électronique, un système d'information de gestion ainsi qu'un système de gestion des connaissances pour le Ministère.

Gestion intégrée des documents sur supports papier et électronique

Le développement des technologies de l'information bouleverse les méthodes de travail du personnel, qui doit continuer d'assumer la gestion documentaire des écrits produits, en plus du fait de gérer ses documents électroniques. Au Ministère, une révision des méthodes de gestion des documents papier a été réalisée, préalablement à la mise au point d'un système de gestion intégrée des documents sur supports papier et électronique.

4.1.2 L'actualisation des politiques et des programmes

Politique du cinéma et de la production audiovisuelle

Les travaux d'actualisation de la Politique du cinéma et de la production audiovisuelle ont débuté au cours de l'exercice 2000-2001 par la mise en place d'un comité directeur, formé de représentants du Ministère, du CALQ, de la Régie du cinéma, de la SODEC et de Télé-Québec, ainsi que de cinq groupes de travail chargés d'étudier quelques grands enjeux : création, production, diffusion-distribution-exploitation, conservation et sensibilisation-information-éducation des publics.

Ces travaux se poursuivront durant l'exercice 2001-2002 en vue de la rédaction d'un énoncé de politique qui pourrait mener, le cas échéant, à une révision des modes d'intervention de l'État dans le secteur du cinéma et de la production audiovisuelle ainsi qu'à une révision de la Loi sur le cinéma.

Bilan de la Politique de diffusion des arts de la scène

Le bilan de la Politique de diffusion des arts de la scène a été amorcé en 2000-2001, en collaboration avec le CALQ et la SODEC, et il se poursuivra au cours de l'exercice financier 2001-2002.

Une rencontre a été tenue en février 2001 avec les membres de la Commission de la diffusion des arts de la scène. Cette commission avait été créée dans la foulée de la Politique de diffusion des arts de la scène, notamment pour harmoniser les interventions des principaux acteurs et pour conseiller la ministre. Il a été convenu qu'un suivi des résultats de la politique serait effectué avec des représentants du milieu des arts de la scène, selon des modalités à définir.

Bilan évaluatif des institutions muséales

Le réseau des institutions muséales subventionnées au fonctionnement par le Ministère compte 36 musées, 22 centres d'exposition et 67 lieux d'interprétation.

Un mandat d'évaluation de ces institutions muséales a été confié, après consultation avec la Société des musées québécois, à un comité de pairs. Ceux-ci ont pris en considération le mandat particulier de chaque institution et ont retenu deux aspects principaux qui ont fait l'objet d'une attention spéciale, soit la programmation des activités muséales et la gestion administrative.

Les conclusions de l'opération ont été formulées dans un rapport intitulé : *Passion, professionnalisme et précarité*. Le suivi des recommandations est assuré par les directions régionales du Ministère.

Évaluation des ententes de développement culturel entre le Ministère et les municipalités

La première étape consiste à évaluer les ententes conclues entre le Ministère et les villes de Hull, Laval, Lévis, Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières ainsi que la MRC des Îles-de-la-Madeleine. Chaque direction régionale est responsable de l'évaluation de l'entente qui la concerne. Pour ce faire, les directions régionales ont bénéficié de la collaboration d'une évaluatrice externe. Un devis d'évaluation commun à toutes les ententes leur a été proposé. Des indicateurs de suivi ont été définis et les rapports d'évaluation sont en voie d'être parachevés.

La seconde étape, soit l'évaluation du cadre conclu entre le Ministère et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), doit suivre dès qu'une synthèse des résultats précédents sera disponible. En période de réforme de l'organisation municipale, ces évaluations permettront de préciser les paramètres optimaux des ententes et d'adapter la procédure, la portée, le suivi et la gestion des ententes.

Aide à la production audiovisuelle

L'examen du crédit d'impôt audiovisuel a donné lieu à la formation d'une table de concertation coordonnée par le ministère du Revenu (MRQ) et regroupant le Ministère et la SODEC. Celle-ci a déposé son rapport ayant pour titre : *Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle* en juin 2000.

Plusieurs des recommandations du rapport de cette table sont en vigueur depuis juin 2000.

Par ailleurs, les recommandations du rapport portaient essentiellement sur les crédits d'impôt pour la production audiovisuelle tels qu'ils existent actuellement. Un autre comité de travail est présentement à revoir l'architecture (mode de calcul) de ce crédit d'impôt.

4.1.3 Les relations interministérielles

Politique québécoise de la science et de l'innovation

Responsable de la culture scientifique et technique de même que du loisir culturel et scientifique depuis 1996, le Ministère a collaboré à l'enrichissement de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, *Savoir changer le monde*, en alimentant notamment la réflexion sur les moyens d'une meilleure assimilation de la science et de la technologie par la société. Il est également intervenu dans le secteur des communications, dans le domaine de la recherche en sciences humaines et sociales et dans le dossier de la propriété intellectuelle.

La mise en œuvre de cette politique repose sur plusieurs mesures structurantes ou comités interministériels auxquels est associé le Ministère comme Science atout, Innovation inc., le Comité interministériel sur la propriété intellectuelle.

Le Ministère a également proposé un plan d'action reposant sur une série de mesures associées à la Politique québécoise de la science et de l'innovation ainsi qu'au loisir scientifique relativement à ses objectifs de démocratisation de la culture.

Politique jeunesse

Les jeunes constituent une population cible du Ministère. Une collaboration soutenue a été apportée au Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse au moment de l'élaboration de la Politique jeunesse du Québec. Le Ministère a notamment coordonné le sous-comité interministériel portant sur l'orientation suivante : « Engager la société dans une culture de la relève ». Il s'est aussi donné un mécanisme afin de s'assurer de l'accueil des projets en matière de culture et de communications et de fournir des avis au Fonds Jeunesse Québec.

Planifications stratégiques régionales

Le Ministère a collaboré, avec les milieux socioéconomiques et culturels, à l'élaboration et à l'analyse de la planification stratégique des conseils régionaux de développement (CRD) de cinq régions du Québec. Réalisées de concert avec le ministère des Régions qui en assume la coordination, ces actions ont donné lieu à la signature d'ententes-cadres entre le gouvernement et les régions suivantes au cours de 2000-2001 : la Mauricie, l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent.

Cadre d'aménagement de l'agglomération montréalaise

Le Ministère avec d'autres ministères visés, a participé, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), à l'élaboration du cadre d'aménagement gouvernemental de l'agglomération montréalaise. Ces travaux ont pour objet de faire partager aux acteurs gouvernementaux une vision commune de l'avenir de cette région, d'assurer la cohérence des actions gouvernementales et, enfin, d'aider les milieux municipal et régional dans leurs choix relatifs à l'aménagement du territoire.

Les orientations donneront lieu d'abord à un plan d'action gouvernemental, qui se traduira ensuite en plans d'action ministériels.

Fonds de l'autoroute de l'information

Au cours de l'année 2000-2001, la responsabilité de l'autoroute de l'information appartenait au ministre délégué à l'Autoroute de l'information et des services gouvernementaux. Le 8 mars 2001, le dossier passait sous la responsabilité de la ministre d'État à la Culture et aux Communications.

Le ministre délégué a assuré le suivi de projets subventionnés conformément au Programme de numérisation du patrimoine culturel québécois et au Volet international du Fonds de l'autoroute de l'information. Parmi les principaux projets, mentionnons ceux du Musée des religions, de la Société des musées québécois, de la bibliothèque de l'Université McGill, du Musée de la civilisation de Québec, du Musée de la mer de Pointe-au-Père, de Zone Architecture, du Conseil des métiers d'art du Québec et de la Fédération des sociétés de généalogie du Québec.

4.1.4 La veille, l'analyse et la prospective

Réseau gouvernemental de veille sur les politiques

Le Ministère participe depuis 1999 au Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques, qui rassemble une trentaine de ministères et d'organismes. La veille sur les politiques publiques est un processus de repérage, de synthèse et de diffusion de données et de connaissances sur un ensemble de sujets stratégiques.

Veille stratégique au Ministère

Après une période d'expérimentation en 2000-2001, le Ministère s'apprête à implanter une cellule de veille stratégique. On entend par « veille stratégique » l'observation de l'environnement des domaines de la culture et des communications ainsi que la collecte et la mise en relation de données pertinentes, selon une approche prospective au regard des grandes orientations ministérielles, avec l'objectif ultime d'alimenter la prise de décision.

Observatoire de la culture et des communications

L'Observatoire de la culture et des communications a été lancé en juin 2000. Il a été créé en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le CALQ et la SODEC qui se sont joints au Ministère. Chacun d'eux est représenté au comité de direction, lequel définit les orientations et les priorités de travail.

Huit comités consultatifs ont été formés et sont représentés, eux aussi, au comité de direction de l'Observatoire : arts visuels et métiers d'art; cinéma, audiovisuel et radiodiffusion; disque et arts de la scène; livre, littérature et bibliothèques; multimédia; municipalités et administrations locales; patrimoine et musées; recherche universitaire.

Atlas québécois de la culture et des communications

En novembre dernier, le Ministère lançait l'*Atlas québécois de la culture et des communications*, un nouvel outil de référence en ligne, à l'adresse Internet suivante : www.atlasculturel.mcc.gouv.qc.ca, qui porte sur l'état de la culture et des communications dans les régions du Québec.

Le développement culturel y est traité selon treize thèmes, soit les bibliothèques publiques, les biens culturels, le cinéma, les équipements audiovisuels des ménages, les événements culturels, le financement, les institutions muséales, le livre et la lecture, la main-d'œuvre, les médias, les politiques culturelles, les pratiques en amateur et le spectacle. La représentation cartographique des indicateurs donne une vue d'ensemble de la situation dans chacune des régions.

4.1.5 Les activités de communication

La Direction des communications appuie et conseille les autorités du Ministère dans leurs actions auprès des populations cibles. Cela se traduit notamment par : la préparation de plans de communication, la coordination et l'organisation d'événements publics destinés aux médias et à des populations spécialisées; le suivi des communications liées aux projets réalisés en vertu des ententes de développement culturel et de développement international; et la gestion des renseignements généraux transmis au grand public.

Cette direction a assuré la coordination de plusieurs événements publics, ou y a été associée étroitement, dont : la signature de la Déclaration pour les jeunes, l'école et la culture entre les ministres de la Culture et des Communications et de l'Éducation, la tenue du 7e Marché international du multimédia, la création de l'Observatoire de la culture et des communications, la signature des ententes sur le développement culturel de Montréal et de Laval, la vitrine culturelle Québec in Motion, le lancement de la Politique muséale et la mise en place des programmes de visibilité Notre patrimoine religieux, c'est sacré ! et Chantier culturel en cours !

Par ailleurs, diverses activités de communication ont été mises en œuvre pour soutenir les activités administratives, et ce, dans le but de faciliter la diffu-

MINISTÈRE DE LA CULTURE

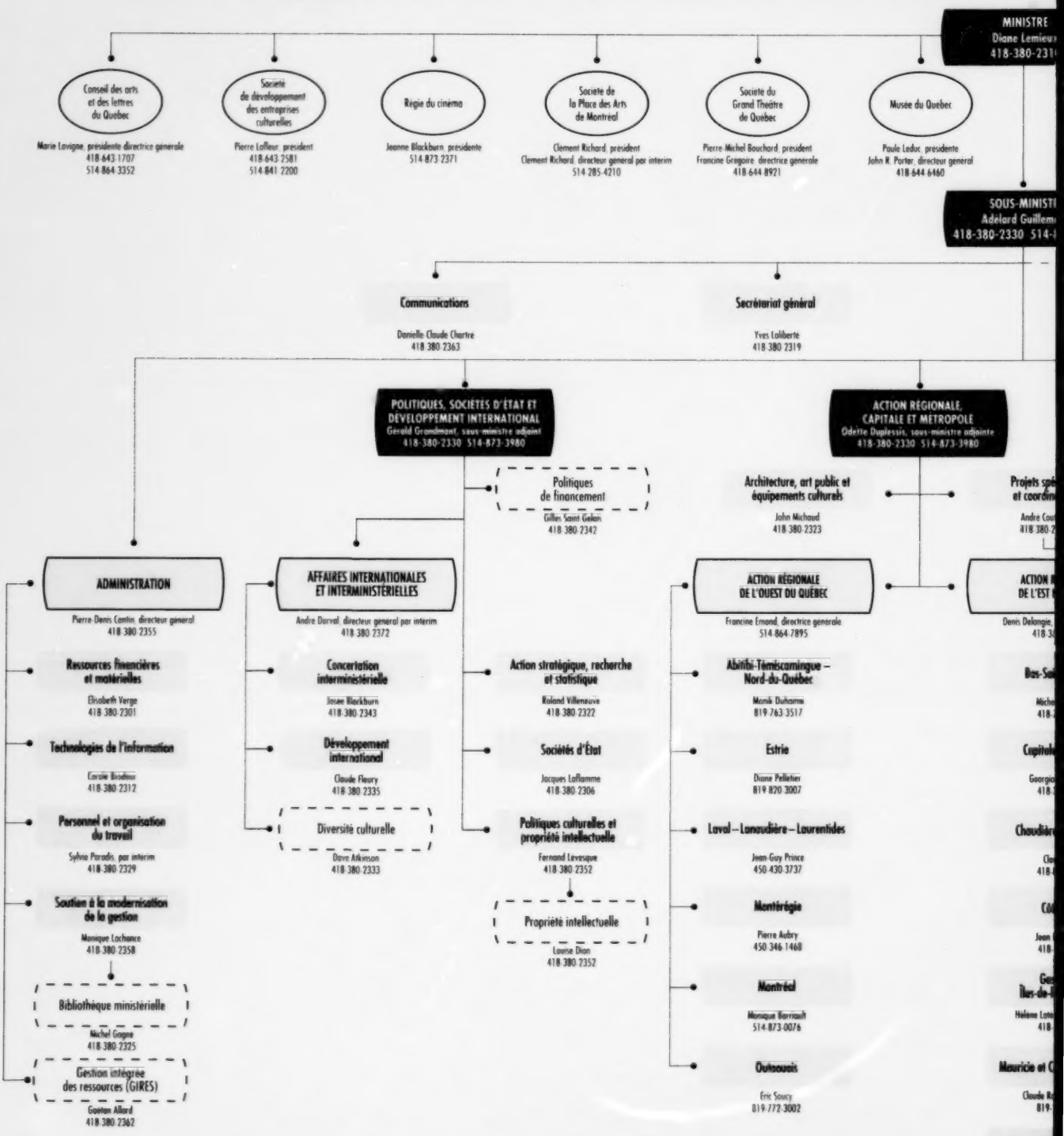

T DES COMMUNICATIONS

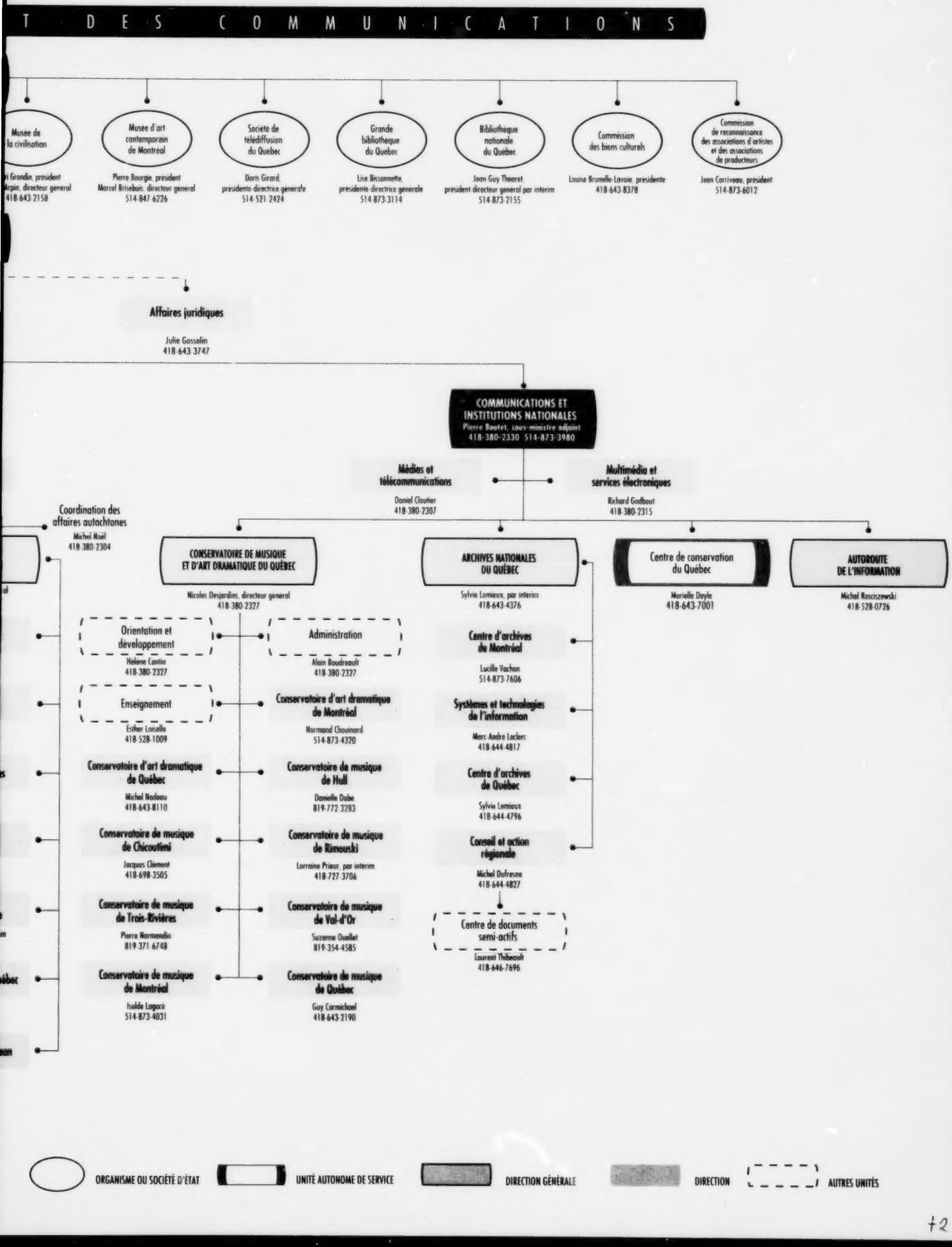

sion de l'information à l'interne, notamment en ce qui a trait à la modernisation de la gestion.

Depuis plusieurs années, la Direction des communications administre les Prix du Québec, sur le plan tant du contenu que de la logistique de l'événement. Cette reconnaissance publique des artistes qui ont contribué de façon remarquable à l'enrichissement de la culture québécoise a été prolongée par la diffusion d'une série de portraits sur les ondes de Télé-Québec.

Le site Web du Ministère a encore connu en 2000-2001 une progression sur le plan de son contenu et sur celui de sa fréquentation. Le site ministériel continue ainsi d'être le principal outil permettant de répondre aux quelque 45 000 demandes reçues par le Service d'accueil et de renseignements généraux de la Direction des communications.

Partie III
La contribution du Ministère aux objectifs, aux politiques et aux plans d'action gouvernementaux

1. La contribution du Ministère à l'atteinte des objectifs gouvernementaux

En 2000-2001, plusieurs actions stratégiques du Ministère ont donné priorité à la population et notamment aux jeunes, conformément à la préoccupation gouvernementale à l'égard de la situation des jeunes, de la façon suivante :

- l'importance accordée à la jeunesse dans la mise en œuvre des programmes du Ministère, des organismes et des sociétés d'État;
- l'examen de la réalité culturelle spécifique des jeunes;
- des actions dirigées vers la formation et l'intégration des jeunes travailleurs et travailleuses de la culture, des médias et des nouvelles technologies au sein du marché du travail;
- la prise en charge des décisions découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Le Ministère rejoint également les préoccupations du gouvernement qui souhaite promouvoir la langue française et faire de la culture et des communications des éléments clés de la société. Il a ainsi favorisé :

- le renouvellement de la création;
- l'émergence de produits et de services novateurs;
- la production de contenus de langue française.

Le Ministère et ses partenaires comptent par ailleurs sur une stratégie commune de diffusion des œuvres et des produits québécois à l'étranger pour faire jouer au Québec un rôle plus actif sur la scène internationale. La défense du principe de la diversité culturelle auprès des instances internationales de même que l'appui du Ministère aux démarches des créateurs pour le respect des droits d'auteur ont aussi comme effet de créer des conditions favorables au développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications dans le contexte de la mondialisation et de la nouvelle économie.

Enfin, en accord avec les objectifs du nouveau cadre gouvernemental de gestion, le Ministère entend accentuer la qualité des services qu'il offre à la population dans la perspective suivante :

- la publication d'une déclaration de services aux citoyens;
- une offre d'information et des prestations de service au public qui répondent aux attentes des individus et des organisations associés au développement de la culture et des communications;
- une évaluation périodique de la satisfaction de la population à l'égard de l'information et des services fournis par le Ministère.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi cette année, et poursuivra en 2001-2002, sa contribution à l'atteinte des objectifs définis dans les politiques et les plans d'action gouvernementaux relatifs à la condition féminine, aux aînés, à la famille et à l'enfance ainsi qu'aux personnes handicapées.

2. La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

2.1 La protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Ministère a poursuivi la mise en oeuvre du plan d'action ministériel en matière de protection des renseignements personnels.

2.1.1 Le bilan de la réalisation des priorités d'action ministérielles 2000-2001

Les priorités d'action qui avaient été fixées par le Comité sur la protection des renseignements personnels, en 2000-2001, ont donné lieu aux réalisations suivantes :

- la formation du personnel et la tenue d'activités de sensibilisation : près de 70 personnes ont participé à des sessions de formation données par l'École nationale d'administration publique (ENAP). De plus, des séances d'information sur la protection des renseignements personnels (PRP) ont été données par le Secrétariat général du Ministère aux unités qui en ont fait la demande et un document de présentation (format PowerPoint) intitulé : *L'ABC de la PRP* a été créé pour cet usage;
- conformément aux articles 71 à 79 de la Loi sur l'accès, l'inventaire et la mise à jour des fichiers de renseignements personnels détenus par le Ministère ont été réalisés. Ainsi, dix fichiers de ce

type ont été déclarés à la Commission d'accès à l'information : huit étaient des mises à jour de fichiers déclarés antérieurement et deux consistaient en de nouveaux fichiers. Cette déclaration faisait aussi état de la suppression de deux fichiers ayant déjà existé au Ministère et du transfert d'un fichier au CALQ;

- l'évaluation des formulaires et des brochures descriptives des programmes et autres mesures d'aide financière du Ministère, pour en vérifier la conformité avec les articles 62, 64, 65 et 89 de la Loi sur l'accès a été parachevée. Ainsi, plus de 65 documents de ce type ont été analysés et près d'une vingtaine ont été modifiés ou corrigés pour respecter rigoureusement les exigences de la Loi relativement à la collecte de renseignements personnels.

2.1.2 D'autres réalisations

Plusieurs autres réalisations ou amorces d'activités ont aussi marqué le dernier exercice financier. Par exemple :

- le *Registre de communication de renseignements personnels du MCC* a été remodelé et amélioré, conformément au modèle proposé par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration;
- la *Procédure relative à l'utilisation de renseignements personnels aux fins de sondage* a été adoptée par le Comité ministériel sur la PRP et diffusée au sein du Ministère, après réception de l'avis de la Commission d'accès à l'information, tel que cela était prévu dans le plan d'action gouvernemental;
- la *Politique de confidentialité du site Web du MCC* a été rédigée et mise en place dans le site Internet ministériel;
- un document portant sur la mise en place d'un réseau ministériel d'agents de liaison en matière de PRP a été adopté par le Comité sur la protection des renseignements personnels;
- un système d'avis et de recommandations concernant les lignes de conduite à adopter pour des cas particuliers, au regard de la Loi sur l'accès ou de la protection des renseignements personnels, a été mis en place au Secrétariat général. Quelque 70 avis de cette nature ont été formulés pour répondre aux demandes des directions ou des unités administratives;
- d'autres travaux ont porté sur les sujets suivants : des clauses types de confidentialité pour les contrats de services professionnels et auxiliaires; un avis de confidentialité destiné à être intégré au courrier électronique ministériel; une politique en matière de PRP ainsi qu'un guide d'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

2.1.3 Les priorités d'action pour 2001-2002

Pour l'exercice 2001-2002, les priorités d'action du Ministère porteront sur la poursuite de la formation du personnel, la mise en place du réseau ministériel d'agents de liaison et la réalisation d'un diagnostic sur les profils d'accès à un fichier informatique détenu par le Ministère.

2.2 L'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Secrétariat général du Ministère a reçu et traité 73 demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels comparativement à 50 l'année précédente, et à 30, en 1998-1999. Les tableaux qui suivent fournissent quelques indications utiles relativement au traitement de ces demandes.

Demandes en vertu de la Loi sur l'accès
Du 1er avril 2000 au 31 mars 2001

Type de réponses fournies	N	%
Réponses positives	33	45
Réponses négatives * et **	20	27
Réponses partielles (art. 14) **	18	25
Demandes retirées par le demandeur	2	3
Total	73	100

* Réponses négatives : Documents refusés parce qu'ils contiennent en substance des renseignements personnels confidentiels (art. 53) ou des renseignements faisant l'objet de restrictions aux droits d'accès (certains articles de la section II du chapitre II de la Loi sur l'accès). Cela inclut également les cas pour lesquels, après avoir effectué les recherches requises, il s'avère que le Ministère ne détient pas les documents demandés.

** Au total, au cours de l'année, trois demandeurs ayant reçu une réponse négative (2 cas) ou une réponse partielle (1 cas) se sont adressés à la Commission d'accès à l'information pour faire réviser la décision du responsable ministériel de l'accès aux documents, en vertu de l'article 135.

Demandes en vertu de la Loi sur l'accès
Du 1er avril 2000 au 31 mars 2001

Délai de réponse	N	%
Réponse obtenue à l'intérieur du délai normal de 20 jours (art. 47)	59	83
Délai additionnel de 10 jours, lorsque cela est nécessaire (art. 47)	8	11
Délai additionnel de 35 jours, lorsqu'il doit y avoir une demande d'avis aux tiers (art. 49)	4	6
Total	71 *	100

* Cela exclut les deux requêtes retirées par les demandeurs.

3. La politique linguistique du Ministère

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Comité permanent de la politique linguistique du Ministère a veillé à la mise en oeuvre de la politique ministérielle adoptée le 21 décembre 1999.

Outre le sous-ministre qui préside le comité, celui-ci comprend les membres suivants : le secrétaire général du Ministère, la directrice des ressources financières et matérielles, la directrice des technologies de l'information, la directrice des communications, la directrice des affaires juridiques, le directeur des projets spéciaux et de la coordination ainsi que la directrice du soutien à la modernisation de la gestion.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la politique ministérielle, le Secrétariat général du Ministère, pour sa part, a fourni un service-conseil au regard des demandes d'assistance qui lui ont été adressées par diverses unités administratives.

4. L'accès à l'égalité dans la fonction publique

Le Ministère poursuit ses efforts pour améliorer la représentation des communautés culturelles, des personnes handicapées et des femmes au sein de son effectif. Ainsi, au 31 mars 2001, les membres des communautés culturelles et les personnes handicapées représentaient respectivement 2,1 et 1,4 p. 100 de l'effectif régulier. Pendant la même période, le taux de présence des femmes au sein du Ministère atteignait 54 p. 100. Sur le chapitre de l'accès des femmes aux postes d'encadrement supérieur, le taux se situe à 42 p. 100 dépassant largement la cible fixée dans le Programme d'accès à l'égalité qui est de 20 p. 100.

En ce qui concerne l'embauche du personnel étudiant durant l'été 2000, et afin de respecter l'orientation gouvernementale au sujet des groupes cibles des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones, le Ministère a retenu la totalité des candidatures soumises à cet effet par la Direction du placement étudiant du Québec, du ministère de l'Industrie et du Commerce, soit 21,8 p. 100 des 188 étudiants à qui il a procuré du travail.

5. Le développement des ressources humaines et le Programme d'aide aux employées et aux employés (PAE)

Le Ministère s'assure du développement de ses ressources humaines. Ainsi, pour la cinquième année d'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, le Ministère a dépassé l'objectif de 1 p. 100 de la masse salariale investi en formation, en consacrant 483 383,96 $ à des activités de développement.

Quant au Programme d'aide aux employées et aux employés mis à la disposition du personnel du Ministère, 60 personnes y ont eu recours durant la dernière année.

6. La protection des non-fumeurs

En mai 2000, le Ministère a actualisé sa politique interne sur le tabac. Il a également profité de l'entrée en vigueur de la Loi sur le tabac pour se donner un programme de soutien à l'abandon du tabac et amorcer une campagne de sensibilisation auprès de son personnel.

PARTIE IV
Le bilan annuel des activités du Secrétariat à la politique linguistique*

1. Mandat du Secrétariat

Le rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, rendu public en mars 1996, concluait que le gouvernement devait redéfinir sa politique générale relative à la langue de l'Administration. En effet, le bilan linguistique révélait que certaines pratiques de l'Administration ne concouraient pas à refléter le statut de langue officielle accordé au français depuis 1974. On y constatait également que l'Administration, compte tenu de son importance à la fois stratégique et symbolique, n'assumait pas de façon appropriée la responsabilité qui est la sienne d'être exemplaire en matière d'affirmation et de promotion de la langue française.

À la lumière des conclusions de ce rapport, le Conseil des ministres adoptait une série de mesures en vue de mieux assurer l'atteinte des objectifs de la Charte de la langue française au sein de l'administration publique : nomination d'un sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, relevant directement de la ministre responsable de la Charte de la langue française; création du Comité interministériel de coordination de la politique linguistique dans l'Administration, présidé par le sous-ministre associé; et rétablissement du Secrétariat à la politique linguistique, placé sous l'autorité du sous-ministre associé.

Le Secrétariat à la politique linguistique a pour mandat d'assister le sous-ministre associé responsable de la mise en œuvre de la politique linguistique dans l'exercice de ses fonctions. À ce titre, le Secrétariat :

- coordonne la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et des mesures qui en découlent;
- conseille la ministre responsable de la Charte de la langue française et, à sa demande, intervient dans les dossiers qu'elle lui confie;
- réalise les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence entre les actions des organismes d'application de la Charte de la langue française et les politiques et directives ministérielles;
- coordonne la conduite de travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue;
- soutient le comité interministériel de coordination de l'application de la politique linguistique dans l'Administration publique dans ses actions visant l'emploi et la promotion de la langue française;
- assiste les organismes créés en vertu de la Charte de la langue française dans leurs relations avec les ministères et les organismes du gouvernement; et
- soutient les ministères et les organismes dans la mise en œuvre de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

2. L'organisation et les ressources

Le Secrétariat à la politique linguistique est sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de la mise en œuvre de la politique linguistique, relevant directement de la ministre responsable de la Charte de la langue française. Les crédits votés pour le programme Charte de la langue française en 2000-2001 ont été de 22,578,900 $ dont 1,536,500 $ pour le Secrétariat à la politique. En ce qui concerne l'effectif total autorisé pour l'enveloppe Charte de la langue française, il était de 280 dont 7 au Secrétariat à la politique linguistique.

3. Les activités et les réalisations du Secrétariat

Le Secrétariat s'est particulièrement attaché cette année à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique québécoise à l'extérieur du Québec. C'est ainsi qu'il a participé à l'accueil de plusieurs délégations étrangères en mission au Québec et a profité de l'occasion pour leur expliquer ce qui fait que la langue française au Québec doit toujours être l'objet d'une attention soutenue. Dans la même perspective d'information et de promotion de la politique linguistique québécoise, le Secrétariat a aussi rencontré plusieurs journalistes étrangers de passage au Québec. Les principaux venaient d'Argentine, du Chili, d'Espagne, d'Israël et des États-Unis. Le Secrétariat a également participé à diverses séances de formation des délégués du Québec à l'étranger

* Secrétariat sous la responsabilité d'un sous-ministre associé relevant directement de la ministre responsable de la Charte de la langue française.

afin de leur expliciter les principes de la Charte de la langue française ainsi que les fondements et les objectifs de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Le 4 mai 2000 s'est tenue à Québec la deuxième rencontre du Comité mixte Québec-Catalogne au cours de laquelle on a évalué l'état de la coopération dans le domaine linguistique. Le projet d'aménagement linguistique orienté vers le traitement de corpus linguistique entre l'Université Pompeu Fabra et l'Université Laval a été retenu. Globalement, les membres du Comité se sont déclarés satisfaits de leurs réalisations. Par ailleurs, la réunion d'évaluation à la mi-étape de la Première Commission mixte permanente Québec-Wallonie-Bruxelles a eu lieu à Québec également, les 19 et 20 juin 2000. Elle a permis de faire le bilan des activités de la première année du *biennium* et de mettre en œuvre de nouveaux projets.

Depuis juin 1999, le Secrétariat gère son propre site Web (http ://www.spl.gouv.qc.ca). Ce dernier fait état du mandat du Secrétariat, de ses publications, de la politique linguistique gouvernementale et de divers autres sites consacrés à la langue française au Québec et ailleurs; il abrite également le guichet d'accès au réseau des corpus lexicaux québécois dont la fréquentation est importante et constante et révèle l'intérêt des chercheurs tant québécois qu'étrangers à l'égard du français en usage au Québec.

Il est reconnu que les usagers de la langue ont besoin d'instruments de référence qui puissent les guider dans le respect de la norme. À cet égard, les dictionnaires sont les ouvrages le plus généralement consultés, qu'ils soient dans un format papier ou encore sur support électronique. Afin de produire et de diffuser les outils de référence permettant de décrire de façon appropriée et complète le français québécois, le gouvernement s'est engagé à appuyer la constitution de fonds de données linguistiques et textuelles. C'est dans cette perspective qu'à l'automne 1997 le Secrétariat lançait le Programme d'aide au développement de fonds de données linguistiques. Le comité scientifique formé pour analyser les demandes reçues en vertu de ce programme est dirigé par le Secrétariat et composé de représentants des universités québécoises et de l'Office de la langue française. En 1997-1998, il recommandait favorablement neuf projets : en 1998-1999, huit projets étaient retenus; douze l'ont été en 1999-2000. Au cours de l'année 2000-2001, deux nouveaux corpus lexicaux ont été mis en ondes, la base de données textuelles « CHROQUÉ » de l'Université Laval et « Le Québec par des mots » (fonds Louis-Edmond-Hamelin) de l'Université de Sherbrooke. Au terme de ce programme, le Secrétariat aura soutenu les travaux de développement et d'exploitation des corpus dans Internet de six groupes de chercheurs dans cinq universités québécoises, par l'attribution de 850 000 $ sous forme de subvention. Un des objectifs principaux de ce programme, la mise en réseau des corpus subventionnés, est maintenant atteint. Un guichet unique de consultation installé dans le site Web du Secrétariat permet d'interroger l'une ou l'autre ou l'ensemble des onze bases de données qui constituent dorénavant le Réseau des corpus lexicaux québécois (plus de 100 millions de mots). En 2000-2001, le Secrétariat a répondu à l'invitation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec pour présenter le réseau des corpus dans le contexte du programme de perfectionnement de ses membres. Il a pareillement prononcé une conférence à ce sujet au colloque international intitulé : « Français du Canada-français de France », organisé par l'Université de Sherbrooke.

Le 29 juin 2000, le gouvernement annonçait la tenue d'États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Le Secrétariat a généralement participé à titre d'observateur aux travaux de la Commission. Il a de plus été invité à prononcer une conférence à la journée thématique : « La qualité de la langue » et à participer à la table ronde intitulée : « La situation linguistique dans les Amériques » lors du colloque suivant : « La diversité culturelle et les politiques linguistiques dans le monde ».

Le 25 octobre 2000, l'exposition « Une grande langue : le français dans tous ses états » était inaugurée au Musée de la civilisation. De concert avec le ministère des Relations internationales, la Communauté française de Belgique et la Communauté francophone du Sénégal, le Secrétariat participe à la réalisation de cette exposition dont l'initiative revient à la France. Cinq thèmes sont exploités : la langue française comme fondation et promotion personnelles, comme instrument d'identification citoyenne, la langue française, un vecteur de modernité, une langue internationale, une grande langue de culture et de création. L'exposition a été présentée d'octobre 2000 à janvier 2001 simultanément, et diversement, à Lyon, à Bruxelles, au Musée de la civilisation à Québec et au Centre culturel de Dakar. Dans chaque lieu d'exposition, on a mis en évidence la situation particulière de la langue française. À Québec, l'exposition se poursuit jusqu'au 30 septembre 2001; l'administration du Musée a remarqué que la dimension interactive de l'exposition fait en sorte que les nombreux visiteurs, qui comptent plusieurs adolescents, s'y attardent longtemps. Cette exposition est un succès.

Le Secrétariat a coordonné les travaux qui ont conduit à l'adoption par l'Assemblée nationale, le 20 décembre 2000, du projet de loi 171 modifiant la Charte de la langue française par lequel, d'une part,

on clarifie les critères de reconnaissance prescrits par l'article 29.1 de la Charte pour les organismes municipaux et l'on établit une présomption de reconnaissance pour les commissions scolaires anglophones et, d'autre part, on confie à l'Office de la langue française un rôle de médiation, tout en précisant les pouvoirs du commissaire du travail et de l'arbitre de griefs lorsqu'ils se prononcent sur toute exigence de la connaissance d'une autre langue que le français pour l'accès à un emploi.

C'est avec la collaboration de l'Union des écrivaines et des écrivains du Québec (UNEQ), du ministère de l'Éducation ainsi que du ministère de la Culture et des Communications que le Secrétariat mettait sur pied, en 1997, un programme de visites des écrivains dans les établissements d'enseignement collégial. Ce programme a pour objet de mieux sensibiliser les élèves à l'importance de la maîtrise d'une langue de haute qualité. En 1998, à la lumière des résultats de la première année de la mise en œuvre dudit programme, les responsables du Secrétariat et de l'UNEQ convenaient d'élargir le groupe de personnes-ressources. On souhaitait ainsi démontrer aux participants que la maîtrise de la langue française est essentielle dans toutes les sphères d'activité. À la liste des écrivains s'est donc ajoutée une liste de professionnels de la langue qui se sont illustrés dans leur domaine respectif pour la qualité du français utilisé : journalistes, chroniqueurs spécialisés et animateurs. Et pour mieux refléter cette ouverture, le titre du programme a été remplacé par le suivant : Parlez-moi d'une langue ! En 2000-2001, 65 écrivains et professionnels de la langue ont participé à 109 activités dans 46 établissements d'enseignement collégial, rencontrant ainsi quelque 5 000 élèves. Ces résultats représentent une nette amélioration par rapport à l'année dernière.

Le 7 décembre 1996, M^me^ Louise Beaudoin, alors ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, créait un nouveau Prix du Québec, le prix Georges-Émile-Lapalme. Ce prix reconnaît la contribution exceptionnelle d'une personne à la qualité et au rayonnement de la langue française parlée ou écrite au Québec. M. Pierre Bourgault devenait le premier lauréat du prix en 1997. En 1998, M. Fernand Daoust remportait le prix; en 1999, ce fut au tour de M. Marc Favreau; et, en 2000, M^me^ Yvonne Mercier le recevait au nom de son mari, Henri Bergeron, décédé avant la remise officielle des Prix du Québec en novembre.

En janvier 2000, l'Office de la langue française procédait à une collecte sommaire de données sur la présence d'une piste audio en français sur les DVD. Cette collecte révélait que, de façon générale, les films récents diffusés sur DVD ne comptaient pas de piste audio en français. Devant ces faits, l'Office de la langue française décidait d'intervenir, d'une part, auprès des consommateurs afin de les inciter à faire respecter le marché francophone québécois et, d'autre part, auprès des distributeurs. De son côté, le Secrétariat, en collaboration avec le Ministère, entrait en discussion avec les grands producteurs de DVD pour convenir d'une stratégie et d'un plan d'action commun dans le but d'accroître la place du français dans les films diffusés sur DVD. En février 2001, les principaux représentants canadiens de l'industrie des disques DVD, notamment Warner Brothers, Columbia Tristar (Sony) et Universal Studios, donnaient l'assurance qu'au plus tard le 1^er^ janvier 2002 tous leurs produits offerts au Québec seraient conformes à la Charte de la langue française. Cela signifie que les films DVD comportant une piste en français seront offerts dans un emballage et avec des documents d'accompagnement tous en français.

Le 26 mars 2001, le Secrétariat transmettait à la ministre responsable de la Charte de la langue française, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le Plan stratégique en matière de politique linguistique 2001-2004. Celui-ci a été élaboré par le Secrétariat, de concert avec l'Office de la langue française, la Commission de protection de la langue française, la Commission de toponymie et le Conseil de la langue française. On y énonce les principales orientations que les organismes linguistiques favoriseront dans leurs actions, soit la cohérence des actions gouvernementales et la diffusion de la politique linguistique, la francisation des milieux de travail, le respect de la Charte de la langue française, le maintien de la qualité du français et l'instrumentation terminologique, l'officialisation des noms de lieux et le suivi de l'évolution de la situation linguistique.

Annexe I
Organismes et sociétés d'État et membres de leur conseil d'administration (pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001)

Bibliothèque nationale du Québec

Jean-Guy Théoret, président-directeur général par intérim
Jacques Girard, vice-président
Anastassia Khouri St-Pierre
Suzanne Bertrand-Gastaldy
André Goyer
André Rousseau
Antoine Del Busso
Pierre Morency
Michel Tourangeau

Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs

Jean Corriveau, président
Marie-Lucie Doyon, vice-présidente
Stéphane Leclerc
Jean-Pierre Desaulniers

Commission des biens culturels

Louise Brunelle-Lavoie, présidente
Suzel Brunel, vice-présidente
Christiane Huot
Michèle Paradis
Claude Dubé
Mehdi Ghafouri
Michel Brassard
Denise M. Lévesque
Martin Bouffard
Jean Brown
Francine Vanlaethem
Anne Carrier

Conseil des arts et des lettres du Québec

Marie Lavigne, présidente-directrice générale
Lorraine Vaillancourt
François Bédard
Louise Desjardins
David Homel
Alice Ronfard
Johanne Dor
Marie-Jeanne Musiol
Rychard Thériault
Paul-André Fortier
Youssef El Jaï
François Lahaye
Suzanne Masson

Grande bibliothèque du Québec

Lise Bissonnette, présidente-directrice générale
Irène F. Whittome
Denis Regnaud
Marc Boutet
Réjean Savard
Jacques Desautels
Oleg Stanek
Jean-Guy Théoret (membre d'office; président-directeur général par intérim de la Bibliothèque nationale du Québec)
Jacques Panneton (membre d'office; bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal)
Denise Larouche et Carmen Catelli (nommées par la Ville de Montréal)

Musée d'art contemporain de Montréal

Pierre Bourgie, président
Rosaire Archambault
Martha Tapiéro-Lawee
Marc DeSerres
Francine Léger
Charles S.N. Parent
Ann Birks
Serge Guérin
Georges Curzi

Musée de la civilisation

Henri Grondin, président
Liette Champagne
Luce Vermette
Maximilien Laroche
Claire Lelièvre-Bilodeau
Louise Milot
Fernand Gingras
Jacques Desautels
Michèle Bouchard-Rousseau

Musée du Québec

Paule Leduc, présidente
Pierre Labrie
Michel Cadrin (démission le 6 octobre 2000)
Denise Martin
Daniel O'Brien
Line-Sylvie Perron

Paul Delage Roberge
Nicole Lafleur
Claire Grégoire Reid

Régie du cinéma

Jeanne L. Blackburn, présidente
France Morin-Lemoine
Marie-Christine Lambert

Société de développement des entreprises culturelles

Pierre Lafleur, président
Antoine Del Busso
Lyse Lafontaine
Louise Lemieux-Bérubé
Michel Sabourin
Charles Binamé
Louis-Georges L'Écuyer
Gilles Valiquette
Jean-Marc Gagnon
Gaétan Morency
Serge Carrier

Société de la Place des Arts de Montréal

Clément Richard, président-directeur général par intérim
Louis Bernard
Alain Bouchard
Nicole Leblanc
Michael Fainstat
Myriam Ouimet
E. Noël Spinelli
Alan B. Gold

Société de télédiffusion du Québec

Doris Girard, présidente-directrice générale
Paul Inchauspé
Norma Lopez-Therrien
Robert Forget
Guy Fournier
Claire McNicoll
Micheline Paradis
Marc Côté
Djamil Moussaoui
Louise Poirier

Société du Grand Théâtre de Québec

Pierre-Michel Bouchard, président
Jean-Pierre Vézina
Danyelle Bédard
Gilles Gilbert
Stéphane Labrie
France-Carole Deschamps
Ghila Daoust
Jean Jolin
Paule D. Houle

Conseil de la langue française

Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente
Alexandre Stefanescu, secrétaire
Henry Milner
Nycole Bélanger
Alain Prujiner
Bernadette Maugile
Chantal Bouchard
Francine Osborne
Robert Légaré
Benoît Lavallée
Enith Ceballos

Commission de toponymie

Nicole René, présidente
Jean-René Côté
Jacques Lacoursière
Jules Dufour
Anne McLaren
Cécyle Trépanier

Commission de protection de la langue française

M[e] Odette Lapalme, présidente
Colin Longpré
John Saywell

Office de la langue française

Nicole René, présidente
Fernand Daoust
Nunzia Iavarone
Colin Longpré
Michel Grant
Denise Deshaies
Gilles Dulude

Annexe II
Lois et règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture et des Communications (au 31 mars 2001)

Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)

— Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (A-21.1, r. 1);

— Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (A-21.1, r. 0.1).

Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., c. B-2.1)

— Règlement sur le comité consultatif de la Bibliothèque nationale du Québec (B-2, r. 1);

— Règlement sur le dépôt des documents publiés (B-2.1, r. 0.1);

— Règlement sur la régie interne de la Bibliothèque nationale du Québec (B-2.1, r. 1).

Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)

— Règlement sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (B-4, r. 1);

— Règlement sur la recherche archéologique (B-4, r. 2);

— Règlement sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (B-4, r. 3);

— Règlement sur le registre des biens culturels reconnus et classés (B-4, r. 4);

— Règlement de régie interne de la Commission des biens culturels du Québec (B-4, r. 3.1);

— Règlement sur les versements faits aux municipalités locales par le ministre de la Culture et des Communications (B-4, r. 5).

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

— Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r. 0.01);

— Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r. 3.1);

— Règlement de l'Office de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r. 3);

— Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r. 9.01);

— Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r. 11);

— Règlement de régie interne du Conseil de la langue française (C-11, r. 14);

— Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r. 10.2);

— Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r. 10.01).

Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1)

— Règlement sur les conflits d'intérêts à l'Institut québécois du cinéma (C-18.1, r. 0.02);

— Règlement sur le dépôt d'un film à une cinémathèque reconnue (C-18.1, r. 0.1);

— Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (C-18.1, r. 0.1.6);

— Règlement sur la régie interne de l'Institut québécois du cinéma (C-18.1, r. 0.2);

— Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (C-18.1, r. 0.1.2.1);

— Règlement sur le visa (C-18.1, r. 2);

— Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (C-18.1, r. 0.1.4.001);

— Règlement sur le pouvoir de certains membres de l'Institut québécois du cinéma d'engager cet institut (C-18.1, r. 0.1.4.1);

— Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (C-18.1, r. 0.1.2.2);

— Règlement sur les normes techniques (C-18.1, r. 0.1.3).

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)

— Arrêté ministériel sur les concours pour les prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (C-51, r. 0.2).

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57.02)

Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., c. C-62)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C-62.1)

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)

— Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (D-8.1, r. 1);

— Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (D-8.1, r. 2);

— Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (D-8.1, r. 3);

— Règlement sur l'agrément des libraires (D-8.1, r. 4);

— Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (D-8.1, r. 5).

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., c. M-17.1)

— Normes en matière d'acquisition, d'utilisation et de gestion des droits d'auteurs des documents détenus par le gouvernement, les ministères et les organismes publics désignés par le gouvernement (M-17.1, r. 1.01);

— Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r. 1.1);

— Règlement sur le programme visant à favoriser l'expansion et le développement de l'industrie québécoise du disque, du spectacle, de la programmation musicale et du ruban magnétoscopique (M-17.1, r. 2);

— Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du Ministère de la Culture et des Communications (M-17.1, r. 3).

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)

— Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal (M-42, r. 1).

Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)

— Règlement de régie interne du Musée du Québec (M-44, r. 1);

— Règlement sur les conditions d'acquisition des œuvres d'art par le Musée du Québec et sur les comités consultatifs d'acquisition (M-44, r. 0.01.2);

— Règlement sur la régie interne du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.02.1);

— Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.02);

— Règlement sur le Fonds de dotation du Musée du Québec (M-44, r. 0.01.4.1);

— Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée du Québec (M-44, r. 0.02.01);

— Règlement sur le Fonds des activités commerciales du Musée du Québec (M-44, r. 0.01.6);

— Règlement sur les comités du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.1);

— Règlement sur les conditions d'acquisition et d'aliénation d'œuvres d'art par le Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.3);

— Règlement sur le fonds des activités commerciales du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.5);

— Règlement sur le fonds de dotation du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.4);

— Règlement de régie interne du Musée de la civilisation (M-44, r. 01);

— Règlement sur le comité de développement de la collection du Musée de la civilisation et sur les conditions d'acquisition et d'aliénation de biens (M-44, r. 0.0001).

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., c. S-10.002)

— Règlement sur les engagements financiers de la Société de développement des entreprises culturelles (S-10.002, r. 1).

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)

— Règlement de régie interne de la Société de la Place des Arts de Montréal (S-11.03, r. 1).

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01)

— Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par la convention collective entre le syndicat général des employés de Télé-Québec et Télé-Québec (S-12.01, r. 1);

— Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par le Règlement sur le personnel non syndiqué de Télé-Québec (S-12.01, r. 2);

— Règlement sur la délimitation des régions et l'établissement de bureaux de la Société Télé-Québec (S-12.01, r. 3);

— Règlement de la Société de télédiffusion du Québec sur les échelles de traitement des cadres à compter du 1er juillet 1993 (S-12.01, r. 4);

— Règlement de la Société de télédiffusion du Québec sur les échelles de salaires des employés non syndiqués à compter du 1er juillet 1992 (S-12.01, r. 5);

— Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de Télé-Québec (S-12.01, r. 6);

— Règlement sur les frais encourus dans l'intérêt de Télé-Québec (S-12.01, r. 7);

— Règlement sur la gestion du personnel de Télé-Québec (S-12.01, r. 8);

— Règlement sur la gestion financière de la Société de télédiffusion du Québec (S-12.01, r. 9);

— Règlement sur les heures de travail et sur la rémunération du travail supplémentaire de certains employés de Télé-Québec (S-12.01, r. 10);

— Règlement sur les heures de travail et sur le travail supplémentaire des cadres supérieurs de Télé-Québec (S-12.01, r. 11);

— Règlement sur le personnel non syndiqué de Télé-Québec (S-12.01, r. 12);

— Règlement sur la procédure de recommandation visant la nomination des membres d'un comité régional de Télé-Québec (S-12.01, r. 13);

— Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres modifications de travail des directeurs techniques de Télé-Québec (S-12.01, r. 14).

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)

— Règlement de régie interne de la Régie du Grand Théâtre de Québec (S-14.01, r. 2).

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1)

— Règles de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (S-32.1, r. 1).

Annexe III
Programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, nombre de bénéficiaires et sommes versées (au 31 mars 2001)

Progr.	Élém.	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées (000 $)
02	01	Développement des communications (PADEC)	20	536,4
	01	Médias communautaires (radio)	27	1 242,5
	01	Médias communautaires (télévision)	34	488,2
	01	Médias communautaires (presse écrite)	47	296,0
	01	Associations nationales	6	466,2
	01	Médias communautaires (radios autochtones)	37	415,0
	01	Équipements culturels	9	29 085,1
	01	Service de la dette	216	38 127,6
	01	Restauration de biens culturels	45	547,0
	01	Projets en patrimoine : municipalités	142	3 533,6
	01	Projets en patrimoine : organismes	11	103,7
	01	Publications patrimoniales	4	73,5
	01	Traitement et mise en valeur des archives	44	159,8
	01	Archives privées	23	694,5
	01	Institutions muséales (musées régionaux)	72	11 313,1
	01	Institutions muséales (musées intermédiaires)	8	6 453,9
	01	Institutions muséales (lieux d'interprétation)	68	4 803,0
	01	Cinémathèque québécoise	1	1 989,3
	01	Formation des jeunes (musique)	52	981,2
	01	Formation des jeunes (danse)	13	151,6
	01	Formation professionnelle et développement de la main-d'œuvre culturelle	12	4 914,0
	01	Événements majeurs	16	1 368,7
	01	Marché de l'art	12	292,5
	01	Diffusion des arts de la scène	109	4 003,8
	01	Soutien à la concertation culture – éducation	280	2 872,4
	01	Projets innovateurs en diffusion des arts de la scène	11	505,0
	01	Développement des collections des bibliothèques autonomes	164	16 461,9
	01	Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	11	12 235,7
	01	Soutien aux bibliothèques spécialisées	2	694,5
	01	Projets en matière de bibliothèque	5	47,0
	01	Associations, organismes et regroupements nationaux	30	1 136,6
	01	Concertation régionale et locale	109	4 737,4
	01	Intervention régionale	36	695,4
	01	Étalez votre science (audiovisuel et multimédia)	8	291,9
	01	Étalez votre science (imprimés)	5	70,3
	01	Étalez votre science (expositions et matériel d'animation)	24	657,0
	01	Étalez votre science (stages hors Québec)	2	7,2
	01	Organismes nationaux de loisirs culturels et scientifiques	20	1 282,0

Progr.	Élém.	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées (000 $)
	01	Organismes régionaux de loisirs scientifiques	9	338,9
	01	Manifestations culturelles de la jeune relève amateur	43	820,8
	01	Associations et événements majeurs	33	1 057,0
	01	Fonds d'initiatives culturelles	312	729,9
	01	Réserve de développement culturel	24	2 080,2
	01	Soutien aux programmes des coopérations internationales	7	145,5
	01	Prix du Québec	4	120,0
	01	Développement international	143	4 297,0
	01	Transfert de crédits du Fonds de l'autoroute de l'information	6	558,6
	01	Soutien à la recherche et à l'expérimentation	10	563,2
	01	Mesure d'aide spéciale aux organismes culturels touchés par les moyens de pression des enseignants et enseignantes du Québec	40	216,6
		Fonds de l'autoroute de l'information	195	7 539,1
		Total du programme 02 :	**2 561**	**172 201,2**
03	02	Bibliothèque nationale du Québec	1	10 599,8
	04	Musée du Québec 1 15 429,5 04 Musée d'art contemporain	1	8 273,7
	04	Musée de la civilisation	1	21 049,4
	04	Musée des beaux-arts de Montréal	1	20 776,4
	05	Société de la Place des arts de Montréal	1	19 918,0
	05	Société du Grand théâtre de Québec	1	4 643,6
	06	Société de développement des entreprises culturelles	1	40 071,5
	07	Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	1	374,1
	08	Société de télédiffusion du Québec	1	56 813,9
	09	Conseil des arts et des lettres du Québec	1	61 742,1
	10	Grande bibliothèque du Québec	1	3 584,3
		Total du programme 03 :	**12**	**263 276,3**
		TOTAL GÉNÉRAL :	**2 573**	**435 477,5**

Annexe IV
Biens culturels classés pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001

Classement

Vestiges de l'ancien canal de Beauharnois, Aqueduc de la rivière Saint-Pierre et Porte d'écluse Saint-Timothée (date de signature : 26 octobre 2000)

Église Notre-Dame-de-la-Visitation (date de signature : 22 mars 2001)

Restaurant l'Île-de-France et son mobilier (date de signature : 24 août 2000)

Église, presbytère et site historique du Sacré-Cœur (date de signature : 29 mars 2001)

Avis de reconnaissance

Vestiges de l'ancien canal de Beauharnois à Melocheville et à Salaberry-de-Valleyfield (date de signature : 26 octobre 2000)

Cathédrale du Christ-Roi (date de signature : 25 janvier 2001)

Cinéma Corona (date de signature : 22 février 2001)

Cinéma Impérial (date de signature : 22 février 2001)

Théâtre des Variétés (date de signature : 22 février 2001)

Avis d'intention de classement

Cinéma Château (date de signature : 22 février 2001)

Site historique de la Compagnie E.B. Eddy (date de signature : 14 décembre 2000)

Ensemble de bureau de l'École du meuble de Montréal (date de signature : 22 août 2000)

Église et site de l'Église de Sainte-Marie de Beauce (date de signature : 19 septembre 2000)

Église et site de l'église de Sainte-Geneviève-de-Berthier à Berthierville (date de signature : 27 avril 2000)

Maison Louis-Bertrand, son décor intérieur et son mobilier à l'Isle-Verte (date de signature : 15 juin 2000)

Maison Paul-Émile-Borduas à Mont-Saint-Hilaire (date de signature : 13 avril 2000)

Site Nisula DeEh-1 dans la MRC de la Haute-Côte-Nord (date de signature : 1er juin 2000)

Église et presbytère de Notre-Dame-de-la-Visitation (date de signature : 23 mars 2000.

Pont Ducharme à la Bostonnais (date de signature : 18 janvier 2001)

Église de Saint-Christophe d'Arthabaska (date de signature : 22 juin 2000)

Annexe V
Publications et rapports

Général

La population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications au Québec, par région administrative, mars 2000 (monographie)

Les jeunes et la culture, revue de la littérature et synthèse critique, juillet 2000 *Les pratiques culturelles des jeunes de 15 à 35 ans en 1999*, juin 2000 (monographie)

Entente pour la mise en œuvre d'une stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture, octobre 2000

L'Observatoire de la culture et des communications, juin 2000 (dépliant)

Rapport annuel 1999-2000 (monographie)

Rapport de la Table de concertation MRQ-MCC-SODEC – Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle, juin 2000

Programme 2000-2001/Équipements culturels, juillet 2000 (brochure)

Le moulin à laine d'Ulverton, juin 2000 (brochure)

Bilan du patrimoine/Production et extraction de richesses naturelles : série 8000, mai 2000 (monographie)

Vers une approche globale visant le soutien à la création d'emploi et la formation continue dans le secteur culturel, juin 2000

Arts et lettres

La diffusion des arts de la scène, août 2000 (monographie)

La clientèle des bars-spectacles de la région de Québec. Résumé d'une enquête, octobre 2000 (monographie)

Les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois en 1999, dossier statistique, décembre 2000 (monographie)

Guide d'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, mai 2000 (monographie)

Répertoire 2000 des Prix littéraires du Québec (monographie)

Les Prix du Québec dans le domaine de la culture – Mise en candidature 2001 (brochure)

Les Prix du Québec – Lauréats du secteur culturel 2000 (brochure)

Bibliothèques publiques, statistiques 1998, 2000 (monographie)

L'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement – Bilan 1998-1999, 2000 (monographie)

Rapport du Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre. Rapport Larose, octobre 2000 (monographie)

Inforoute, multimédia et services électroniques

L'achat de livres, le micro-ordinateur et Internet selon l'âge, en 1999 (population de 15 ans et plus), juin 2000 (monographie)

Étude du marché québécois de l'achat de livres par Internet, août 2000 (monographie)

Médias et télécommunications

La télévision généraliste privée au Québec, 1983-1998. Portrait statistique, avril 2001

La télédistribution au Québec 1995-1998, février 2001

La presse hebdomadaire au Québec, octobre 2000

Culture et éducation

Déclaration pour les jeunes, l'école et la culture, novembre 2000

Répertoire de ressources culture-éducation 2000-2001 (monographie)

Répertoire 2000-2001. Spectacles pour jeune public

Entente pour la mise en œuvre d'une stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture, octobre 2000

Programme 2000-2001/Culture in Education Partnership, avril 2000

Culture et municipalité

Les politiques culturelles municipales au Québec, synthèse d'une étude, juillet 2000 (monographie)

Patrimoine et muséologie

Portrait statistique des institutions muséales du Québec 1998. Résultats d'enquête, juillet 2000 (monographie)

Rapport du Groupe-conseil proposition pour une politique du patrimoine culturel du Québec – Rapport Arpin, novembre 2000 (monographie)

Faits saillants (dépliant)

Vivre autrement... la ligne du temps, mai 2000 (monographie)

Les musées : générateurs d'un patrimoine pour aujourd'hui, mai 2000

Quelques réflexions sur les musées dans nos sociétés postmodernes (monographie)

Un patrimoine incontournable : sélection de 29 biens culturels, Commission des biens culturels – Numéro 1, août 2000 (monographie)

Nouveaux sites thématiques dans le site WEB du Ministère

De passage en passages – 46 ans de formation au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, album – souvenir sur le Conservatoire et ses étudiants

Atlas québécois de la culture et des communications

Sites régionaux : *Mauricie et Centre-du-Québec*

Les Prix du Québec

Les aventures du patrimoine

Annexe VI
Intégration des arts à l'architecture

Projets réalisés au cours de l'année 2000-2001 au Québec

Régions	Projets	Crédits 2000-2001	Crédits reportés*
	N	$	$
Bas-Saint-Laurent (01)			
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	3	93 400	159 170
Capitale-Nationale (03)	6	17 140	85 800
Mauricie (04)	3	17 622	
Estrie (05)	2	79 435	79 435
Montréal (06)	11	892 383	70 824
Outaouais (07)	3	69 041	68 041
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	19 985	19 985
Côte-Nord (09)	3	104 705	17 491
Nord-du-Québec (10)	3	6 072	130 162
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	1	16 590	16 590
Chaudière-Appalaches (12)	4	66 431	
Laval (13)	2	17 042	
Lanaudière (14)	5	41 795	
Laurentides (15)	10	155 570	145 005
Montérégie (16)	9	293 156	122 520
Centre-du-Québec (17)	1		
Total	**67**	**1 890 367**	**915 023**

* Budget des projets qui ont débuté en 2000-2001 et qui se termineront en 2001-2002.

Investissements effectués par les divers ministères et organismes

Ministères ou organismes	Crédits 1999-2000	Crédits reportés*
	$	$
Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	290 109	225 004
MCC-Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM)	40 260	
Ministère de l'Éducation (MEQ)	498 441	453 010
MEQ-MCC	6 674	
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	233 322	90 435
Ministère des Transports (MT)	17 042	
Corporation d'hébergement du Québec (CHQ)	137 947	146 574
Société immobilière du Québec (SIQ)	666 572	
Total	1 890 367	**915 023**

* Budget des projets qui ont débuté en 2000-2001 et qui se termineront en 2001-2002.

Annexe VII
Membres des jurys et des comités d'évaluation du ministère de la Culture et des Communications (pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001)

Les Prix du Québec

Médailles des Prix du Québec

Chantal Gilbert
Jocelyn Gasse
Bruno Gérard

Prix Athanase-David

Élise Turcotte
Marie-Andrée Beaudet
Charlotte Guérette
Daniel Poliquin

Prix Paul-Émile-Borduas

Yvon Cozic
Mona Hakim
Louise Paillé
Guy Pellerin
Louise Viger

Prix Denise-Pelletier

Denis Dion
Francine Bernier
Pierre Jobin
Louise Turcot

Prix Albert-Tessier

Louise Portal
Charles Binamé
Denis Bouchard

Prix Gérard-Morisset

Guy Dinel
France Gascon
Serge Giguère
Camille Lapointe
Réjean Savard

Prix Georges-Émile-Lapalme

Monique Cormier
Claude Cossette
Gilles Pellerin
Florian Sauvageau

Programme de soutien aux médias communautaires

Martine Rioux
Bertrand Boucher

Comité d'évaluation nationale des diffuseurs (2000-2001)

Marie Bujold
Jocelyn Lapierre
Yvan Saintonge
Hélène Laperrière
Louiselle Fortier
Pierre Lapointe
Micheline Gobeille

Comité d'évaluation pour la reconnaissance des institutions muséales

Richard Dubé
Hélène Gagnon
Michel Huard
Linda Lapointe
Henriette Thériault

Comité d'évaluation du programme Soutien aux institutions muséales, pour les volets relevant de la Politique muséale

volet 1 : *« Renouvellement des expositions permanentes »*

volet 2 : *« Expositions itinérantes et expositions en partenariat »*

Hélène Bernier
Richard Dubé
Nicole Lemay
Carol Pauzé.

Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement

Maurice Achard
(pour les territoires amérindien et inuit)
Richard Baillargeon
Lise Boisseau
Daniel Dutil

Danielle Filion
Marie Fraser
Jocelyn Jean
Guaitan Lacroix
Pierre Leblanc
Paryse Martin
Louise Masson
François Morelli
Karen Pick
Gilbert Poissant
Pierre Tessier
Richard-Max Tremblay

Programme Étalez votre science

Volet « *Multimédia* »

Claude-Philippe Nolin
Daniel Beauregard
Marianne Kugler
Danielle Blain

Volet « *Audiovisuel et films et vidéos* »

Josette D. Normandeau
Jean Mercier
Hélène-Marie Thérien
Iolande Rossignol

Volet « *Expositions et matériel d'animation* »

Michel Famelart
Hélène Desaulniers
Jean-François Gauvin
Hélène Buteau-Tran
Geneviève Auger

Volet « *Imprimés* »

Aline Côté
Richard Dumont
Christian Laliberté
Jocelyne Pellerin

Programme Rencontres culture-éducation (Volet 3)

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Lorraine Nobert
Chantal Lemay

Régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Diane Perrault
Luc Paquette

Région de la Montérégie

Dominique Richer
Huguette Prince

Région de l'Outaouais

Florence Mainguy
Gisèle Beauvais

Région de l'Estrie

Commission scolaire des Sommets
Michel Bouthot
Serge Dion
Angelas Elias
Monic St-Arneault
Ludovic St-Laurent
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Hélène Blais
Bernard Lacroix
Sylvie Legault
Jacques Létourneau
Tom Quigley
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Paulina Grant

Programme de soutien aux équipements culturels

Région de l'Estrie

Pierre Béland

Programme d'aide aux médias communautaires

Région de l'Ouatouais

Pierre Cousineau
René Marcotte

Évaluation de projets communautaires

Région de la Chaudière-Appalaches

Gilbert Martel

Évaluation des projets culturels algonquins

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Sandra Picard
Patrick Dumont
David Denton

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Membres des jurys pour les examens terminaux en spécialité instrumentale

Alto

Otto Joachim
Lorraine D. Desmarais
Chantal Masson-Bourque

Chant

Lyne Fortin
Bruno Laplante
Janine Lachance

Clarinette

Gilles Moisan
Peter Freeman
Abe Kastenburg

Clavecin

Karen Holmes
Yves G. Préfontaine
Hermel Bruneau

Composition

Jacques Hétu
Gabriel Charpentier
Bruce Mather

Composition électroacoustique

Alain Thibault
Robert Normandeau
Claude Schryer

Contrebasse

Murielle Bruneau
Denis Chabot

Cor

Jean-Louis Gagnon
James Sommerville
David Bircher

Flûte

Jean Morin
Marcel St-Jacques
Francine Voyer

Harpe

Margot Morris
Marie Boisvert
Nathalie Teevin-Lebens

Hautbois

Charles Hamann
Pierre-Vincent Plante
Josée Marchand

Guitare

Stephen Rollins
Ray Sealy

Orgue

Luc Beauséjour
Christopher Jackson
Denis Bédard

Percussions

Pierre Béluse
Serge Laflamme
Robert Lépine

Piano

Dorothy Morton
Victor Bouchard
Nadia Strycek

Saxophone

Abe Kastenburg
Gilles Moisan
Pierre Bourque

Trombone

Albert Devito
Vivian Lee
Joseph Zuskin

Trompette

Daniel Doyon
Marc Boivin
Guy Archambault

Tuba

Albert Devito
Dennis Miller
Pierre Beaudry

Violon

Eugène Husaruk
Julie Triquet
Eleonora Turovsky

Violoncelle

Thérèse Motard
Lyse Vézina
Pamela Frame

Annexe VIII
Adresses des directions du ministère de la Culture et des Communications

Site Internet du Ministère :
http://www.mcc.gouv.qc.ca/

Siège social

225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Accueil et renseignements

Téléphone : (418) 380-2300
Télécopie : (418) 380-2364
Courriel : dc@mcc.gouv.qc.ca

Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications, ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Charte de la langue française et ministre responsable de l'Autoroute de l'information

M[me] Diane Lemieux

Québec Téléphone : (418) 380-2310
Télécopie : (418) 380-2311

Montréal Téléphone : (514) 873-2137
Télécopie : (514) 873-0980

Sous-ministre

M. Adélard Guillemette

Québec Téléphone : (418) 380-2330
Télécopie : (418) 380-2331

Montréal Téléphone : (514) 873-3980
Télécopie : (514) 873-0980

Secrétariat général du ministère

M. Yves Laliberté, secrétaire

Téléphone : (418) 380-2319
Télécopie : (418) 380-2320

Direction générale de l'administration

M. Pierre-Denis Cantin, directeur

Téléphone : (418) 380-2355
Télécopie : (418) 380-2331

Direction des affaires juridiques

M[me] Julie Gosselin, directrice

Téléphone : (418) 643-3747
Télécopie : (418) 646-6849

Direction des communications

M[me] Danielle-Claude Chartré, directrice

Téléphone : (418) 380-2363
Télécopie : (418) 380-2364

Sous-ministre adjoint aux Politiques, aux Sociétés d'État et au Développement international

M. Gérald Grandmont

Téléphone : (418) 380-2330
Télécopie : (418) 380-2331

Direction des politiques culturelles et de la propriété intellectuelle

M. Fernand Lévesque, directeur

Téléphone : (418) 380-2352
Télécopie : (418) 380-2340

Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique

M. Roland Villeneuve, directeur

Téléphone : (418) 380-2322
Télécopie : (418) 380-2340

Direction des sociétés d'État

M. Jacques Laflamme, directeur

Téléphone : (418) 380-2306
Télécopie : (418) 380-2336

Direction générale des affaires internationales et interministérielles

M. André Dorval, directeur par intérim

Téléphone : (418) 380-2372
Télécopie : (418) 380-2336

Sous-ministre adjointe à l'Action régionale, à la Capitale et à la Métropole

M^me^ Odette Duplessis

Téléphone : (418) 380-2330
Télécopie : (418) 380-2331

Direction de l'architecture, de l'art public et des équipements culturels

M. John Michaud, directeur

Téléphone : (418) 380-2323
Télécopie : (418) 380-2324

Direction des projets spéciaux et de la coordination

M. André Couture, directeur

Téléphone : (418) 380-2304
Télécopie : (418) 380-2324

Direction générale de l'action régionale de l'Ouest du Québec

M^me^ Francine Émond, directrice

Téléphone : (514) 864-7895
Télécopie : (514) 873-3437

Direction générale de l'action régionale de l'Est du Québec

M. Denis Delangie, directeur

Téléphone : (418) 380-2348
Télécopie : (418) 380-2349

Sous-ministre adjoint aux Communications et aux Institutions nationales

M. Pierre Boutet

Téléphone : (418) 380-2330
Télécopie : (418) 380-2320

Direction générale du Conservatoire de musique et d'art dramatique

M. Nicolas Desjardins, directeur

Téléphone : (418) 643-7427
Télécopie : (418) 646-0175

Direction générale des Archives nationales du Québec

M^me^ Sylvie Lemieux, directrice par intérim

Téléphone : (418) 643-4376
Télécopie : (418) 646-0868

Centre de conservation du Québec (unité autonome de service)

M^me^ Murielle Doyle, directrice

Téléphone : (418) 643-7001
Télécopie : (418) 646-5419

Direction des médias et des télécommunications

M. Daniel Cloutier, directeur

Téléphone : (418) 380-2307
Télécopie : (418) 380-2308

Direction du multimédia et des services électroniques

M. Richard Godbout, directeur

Téléphone : (418) 380-2315
Télécopie : (418) 380-2316

Représentation du Ministère sur le territoire québécois

Direction générale de l'action régionale de l'Est du Québec

Direction du Bas-Saint-Laurent (région 01)
337, rue Moreault, RC, bureau 12
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3650
Télécopie : (418) 727-3824
Courriel : drbsl@mcc.gouv.qc.ca
adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/index.htm

Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02)
202, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 6R8
Téléphone : (418) 698-3500
Télécopie : (418) 698-3522
Courriel : drslstj@mcc.gouv.qc.ca

Direction de la Capitale-Nationale (région 03)
225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopie : (418) 380-2347
Courriel : dcn@mcc.gouv.qc.ca

Direction de la Chaudière-Appalaches (région 12)
6210, rue Saint-Laurent
Lévis (Québec) G6V 3P4
Téléphone : (418) 838-9886
Télécopie : (418) 838-1485
Courriel : drca@mcc.gouv.qc.ca

Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec
(régions 04 et 17)
100, rue Laviolette, 3e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6001
Télécopie : (819) 371-6984
Courriel : drmcq@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web (Mauricie) :
http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/04/index.htm
Adresse Web (Centre-du-Québec) :
http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/17/index.htm

Direction de la Côte-Nord (région 09)
625, boulevard Laflèche, bureau 1.806
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4979
Télécopie : (418) 295-4070
Courriel : drcn@mcc.gouv.qc.ca

Direction de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
(région 11)
146, avenue de Grand-Pré
Case postale 370
Bonaventure (Québec) G0C 1E0
Téléphone : (418) 534-4431
Télécopie : (418) 534-4564
Courriel : drgim@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/
11/index.htm

Direction générale de l'action régionale de l'Ouest du Québec

Direction de l'Estrie (région 05)
740, rue Galt Ouest, bureau 10
Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3
Téléphone : (819) 820-3007
Télécopie : (819) 820-3930
Courriel : dre@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/
05/index.htm

Direction de Montréal (région 06)
480, boulevard Saint-Laurent, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2255
Télécopie : (514) 864-2448
Courriel : dm@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/
06/index.htm

Direction de l'Outaouais (région 07)
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 4.140
Hull (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3002
Télécopie : (819) 772-3950
Courriel : dro@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/
07/index.htm

Direction de l'Abitibi-Témiscamingue et
du Nord-du-Québec (régions 08 et10)
19, rue Perreault Ouest, bureau 450
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6N5
Téléphone : (819) 763-3517
Télécopie : (819) 763-3382
Courriel : dratnq@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web (Abitibi-Témiscamingue) :
http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/08/index.htm
Adresse Web (Nord-du-Québec) :
http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/10/index.htm

Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
(régions 13, 14 et 15)
300, rue Sicard
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : (450) 430-3737
Télécopie : (450) 430-2475
Courriel : drlll@mcc.gouv.qc.ca

Direction de la Montérégie (région 16)
100, rue Richelieu, bureau 230
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6X3
Téléphone : (450) 346-1468
Télécopie : (450) 358-2217
Courriel : drmonter@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http ://www.mcc.gouv.qc.ca/region/
16/index.htm

Archives nationales du Québec

Direction générale des Archives nationales
du Québec
1210, avenue du Séminaire, 7e étage
Pavillon Louis-Jacques-Casault
Cité universitaire
Case postale 10450
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N1
Téléphone : (418) 643-4376
Télécopie : (418) 646-0868
Courriel : ANQ@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.anq.gouv.qc.ca/

Conseil et action régionale
1210, avenue du Séminaire, 7e étage
Pavillon Louis-Jacques-Casault
Cité universitaire
Case postale 10450
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N1
Téléphone : (418) 644-4827
Télécopie : (418) 646-0868
Courriel : ANQ@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.anq.gouv.qc.ca/

Centre d'archives du Bas-Saint-Laurent et
de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3500
Télécopie : (418) 727-3739
Courriel : anq.rimouski@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Bureau C-103, 1er étage
930, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 2A9
Téléphone : (418) 698-3516
Télécopie : (418) 698-3758
Courriel : anq.chicoutimi@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de Québec
Pavillon Louis-Jacques-Casault
Cité universitaire
Case postale 10450
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N1
Téléphone : (418) 643-8904
Télécopie : (418) 646-0868
Courriel : anq.quebec@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de la Mauricie et
du Centre-du-Québec
225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
Téléphone : (819) 371-6015
Télécopie : (819) 371-6158
Courriel : anq.trois-rivieres@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de l'Estrie
740, rue Galt Ouest, bureau R-11
Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3
Téléphone : (819) 820-3010
Télécopie : (819) 820-3146
Courriel : anq.sherbrooke@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de Montréal
535, avenue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3
Téléphone : (514) 873-6000
Télécopie : (514) 873-2980
Courriel : anq.montreal@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Hull (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3010
Télécopie : (819) 772-3419
Courriel : anq.hull@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et
du Nord-du-Québec
27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3
Téléphone : (819) 763-3484
Télécopie : (819) 763-3480
Courriel : anq.rouyn@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de la Côte-Nord
700, boulevard Laure, bureau 190-2
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
Téléphone : (418) 964-8434
Télécopie : (418) 964-8500
Courriel : anq.sept-iles@mcc.gouv.qc.ca

Centre de documents semi-actifs
2750, rue Dalton
Sainte-Foy (Québec) G1P 3S4
Téléphone : (418) 646-7696
Télécopie : (418) 646-5421

Conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec

Direction générale du Conservatoire de musique
et d'art dramatique du Québec
580, Grande Allée Est, bureau 310
Québec (Québec) G1R 2K2
Téléphone : (418) 643-7427
Télécopie : (418) 646-0175
Courriel : DGC@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/minister/annuaire/cmadq.htm

Conservatoire de musique de Chicoutimi
202, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 6R8
Téléphone : (418) 698-3505
Télécopie : (418) 698-3521
Courriel : CMC@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/conservatoire/chicoutimi.htm

Conservatoire de musique de Hull
430, boulevard Alexandre-Taché
Hull (Québec) J9A 1M7
Téléphone : (819) 772-3283
Télécopie : (819) 772-3346
Courriel : CMH@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/conservatoire/hull.htm

Conservatoire de musique de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C1
Téléphone : (514) 873-4031
Télécopie : (514) 873-4601
Courriel : CMM@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/conservatoire/montreal.htm

Conservatoire de musique de Québec
270, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5G1
Téléphone : (418) 643-2190
Télécopie : (418) 644-9658
Courriel : CMQ@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/conservatoire/quebec.htm

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Sainte-Marie
Case postale 1210
Rimouski (Québec) G5L 4E2
Téléphone : (418) 727-3706
Télécopie : (418) 727-3818
Courriel : CMR@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/conservatoire/rimouski.htm

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
587, rue Radisson
Case postale 1146
Trois-Rivières (Québec) G9A 5K8
Téléphone : (819) 371-6748
Télécopie : (819) 371-6955
Courriel : CMT@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/conservatoire/trois-rivieres.htm

Conservatoire de musique de Val-d'Or
88, rue Allard
Val-d'Or (Québec) J9P 2Y1
Téléphone : (819) 354-4585
Télécopie : (819) 354-4297
Courriel : CMV@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/conservatoire/val-dor.htm

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C1
Téléphone : (514) 873-4320
Télécopie : (514) 873-9846
Courriel : CADM@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/conservatoire/adm.htm

Conservatoire d'art dramatique de Québec
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A6
Téléphone : (418) 643-2139
Télécopie : (418) 646-9255
Courriel : CADQ@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.mcc.gouv.qc.ca/conservatoire/adq.htm

Centre de conservation du Québec
1825, rue Semple
Québec (Québec) G1N 4B7
Téléphone : (418) 643-7001
Télécopie : (418) 646-5419
Courriel : CCQ@mcc.gouv.qc.ca
Adresse Web : http://www.ccq.mcc.gouv.qc.ca/